

Absents et excusés : Michelle DESMETTE et Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Le Président précise que les chefs de groupe ont reçu le texte transmis par Madame Olivier, Cheffe de groupe PS, relatif à la motion de soutien à No Télé, notre média de proximité.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, comme signalé à Madame OLIVIER, le timing est très serré. On a reçu ce texte 48 heures avant le Conseil Communal et après nos réunions de groupe. Il rappelle que, dans l'opposition, c'est trois partis politiques différents. En tout cas, pour le groupe GO, il n'a pas été possible d'analyser le texte et le Groupe GO ne votera pas l'urgence pour ce point. Il soutient à 200 % No Télé puisque très satisfaits du travail qui est réalisé par eux. Le Groupe GO demande le report du point au prochain Conseil Communal. Ce sujet sera encore d'actualité puisque les débats sur ce point d'en sont qu'à leurs prémises.

Le Président déplore cette proposition parce que, lorsque le Groupe GO, lors du précédent Conseil, 5 secondes précisément avant son début et ici, à la porte arrière, a proposé un point en urgence concernant le fait qu'un membre de son groupe allait être exclu de sa représentation au sein de la société de logements, le Groupe PS l'a voté. Et en plus sans faire d'esclandre car on aurait pu expliquer aux gens qu'en fait, la personne, qui avait pourtant crié sous tous les toits, qu'elle avait l'aval de son parti, ne l'avait pas. On n'a pas joué à ce jeu-là contrairement à votre choix ce soir. Il rappelle quand même que le Bourgmestre de Frasnes, qui est quand même un des membres de la LLC-Wapi, dont Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ est devenu président, a voté ce texte à l'unanimité. Il s'étonne, qu'en tant que chef de groupe, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ n'ait pas eu connaissance du texte. Puisque vous n'acceptez pas l'urgence, on ne pourra pas voter ce texte. Le Président en est désolé pour les équipes de No Télé car il aurait bien voulu que ça se passe autrement mais prend acte.

Madame FARINEAU signale qu'elle ne permet pas au Président de parler à sa place. Ce sont des choses internes au parti. Le PV du Conseil précise bien que ce point en urgence concernait Madame FARINEAU et il n'y a pas lieu d'en dire plus en public.

2. Motion

Proposition de motion relative à l'urbanisation potentielle future du site de Saint Druon.

Le Président précise que le projet de motion avait été transmis avec les pièces fournies pour la préparation du conseil communal. Il est proposé d'adopter une motion relative à l'organisation du site de Saint-Druon. Le Président précise les points les plus importants, à savoir les conditions cumulatives reprises dans le texte. À savoir donc que les demandes pour le permis d'urbanisme, pour tout futur acquéreur qui aurait été retenues par la SNCB, se fassent en concertation étroite avec les services de la commune, étant entendu que le demandeur devra respecter les exigences qui sont exprimées dans le cadre de l'élaboration du plan communal d'aménagement. In concreto, qu'elles concernent, dans la globalité, un projet multi-entrepreneurial dédié aux petites et moyennes entreprises, actives notamment dans l'artisanat. Qu'elles démontrent respecter un taux d'équivalent temps plein de 15 à 20 à

l'hectare. Qu'elles prennent en considération la préservation d'écosystèmes présents sur le site, et notamment les crapauds calamites. Qu'elles incluent les mesures d'assainissement ad-hoc du sous-sol, en application de la réglementation wallonne en vigueur, notamment le décret Régional wallon du 1er mars 2018, relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. A défaut de respecter sensu stricto ces conditions cumulatives présentées et énumérées, la Ville s'engage à ne pas rendre un avis favorable concernant les demandes de permis dont elle serait saisie. Pourquoi cette motion ? Parce qu'effectivement, il apparaît important que la Ville puisse cadrer, très clairement, ce qui pourrait se faire sur le site. On entend effectivement, par-ci par-là, quelques noms, éventuellement des spéculateurs. On a tous la responsabilité, en tant qu'élus locaux, en tout cas, d'inscrire clairement la volonté de la Commune à travers ce vote au niveau du Conseil Communal, sur ce qu'on souhaite faire sur ce terrain, et qu'on n'accueillera pas n'importe qui pour y faire n'importe quoi.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le Groupe GO est d'accord sur la démarche. Mais quel est le poids de cette motion au niveau légal ? C'est un avertissement qu'on donne aux potentiels acquéreurs. Quand on parle de 15 à 20 ETP à l'hectare, parle-t'on d'emplois directs uniquement ou indirects compris ? On reste assez vague sur la notion de mesures d'assainissement au niveau des sol et sous-sol. Il serait peut-être bon de le préciser car l'annonce de vente ne parle pas des mesures à prendre en la matière. Si c'est simplement retirer la couche supérieure de cailloux sur 20 centimètres ou retirer cette couche sur 1 mètre et dépolluer le sous-sol, ce n'est pas la même chose. Pour autant qu'on ait l'information, il faudrait le préciser. Le Président signale que cette motion, vu qu'elle peut être votée par le Conseil Communal, c'est un engagement du Collège à refuser systématiquement tout dossier qui ne répondrait pas aux cinq conditions. Ce n'est pas juste un effet de style, c'est vraiment un engagement qu'on prend, au niveau du Collège en tout cas, et qu'on demande de ratifier, pour montrer effectivement que tout le Conseil parle d'une même voix. En ce qui concerne les ETP, l'objectif est de pouvoir avoir un maximum d'équivalents temps plein, et donc ce serait effectivement des équivalents temps plein sur site et, pour ce qui est du décret régional wallon sur la gestion et l'assainissement des sols, on parle bien d'une dépollution. Il y aura des études qui pourront être faites, des sondages également et ce, à charge de l'acquéreur. La SNCB n'a publié aucune information à ce sujet mais on peut imaginer que le dossier consultable est plus conséquent. La Banque de l'État des sols, qu'on appelle BDES, est consultable par tout à chacun. Tout le monde peut voir éventuellement les zones qui sont concernées par les sites de dépollution partout sur le territoire régional wallon via le site « [walonmap](#) ».

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se demande si on ne se ferme pas des portes. L'idéal, c'est effectivement d'avoir des PME. On sait que le taux d'emplois sera plus important dans les PME qu'avec un gros dépôt de style Amazon. Il y avait de la demande il y a 10 ou 15 ans pour des PME purement locales mais qui, depuis, ont trouvé des alternatives. Il ne semble plus qu'une entreprise locale puisse être amateur de ce site. Le Président précise que l'idée, c'est vraiment d'avoir le maximum d'emplois sur le site. De manière réaliste et optimiste, on peut espérer 300-400 emplois. Au niveau des entreprises, il y a quand même encore de la demande pour ce genre de terrain, qui se raréfie, en fait, de toutes ces grandes entreprises, essayons d'avoir, en plus de ça, je pense qu'il y a plein d'établissements qui peuvent être intéressants pour des entreprises du coin, ce qui veut dire qu'un jour, ça ne se ferait jamais.

Sur l'aspect légalité, on a quand même un avis au niveau du conseil, du collège, qui nous permet d'avoir un certain poids. Si la Ville est contre, il est quand même difficile pour une entreprise de pouvoir venir s'y implanter quand elle ne dispose pas de cet aval. D'autant plus si l'ensemble du Conseil appuie cette vision. En termes de légalité par rapport à cette motion, Monsieur DEGREMONT ajoute qu'elle pourra faire partie intégrante du permis d'urbanisme.

Par rapport à l'écosystème, Monsieur VIVIER rappelle que plusieurs hectares doivent être réservés au maintien de cet écosystème. Sur ce point, le Président ose espérer tout de même, que les gens qui vont analyser la situation, auront quand même pris le temps de se renseigner sur ce qu'il est possible de faire sur ce territoire vu les sommes importantes en jeu.

Monsieur BONNET se dit assez favorable à cette proposition de motion. Avec 15 à 20 équivalents temps plein, ça fait entre 420 et 500 emplois éventuellement sur ce site (le Président précise que ces chiffres correspondent aux statistiques d'IDETA). Mais clairement, l'arrivée de 400 à 500 travailleurs sur ce site risque d'amener un charroi incroyable. Ne pourrait-on pas aussi mettre une condition restrictive à ce niveau-là ? Le Président précise que le futur acquéreur devra dimensionner les voiries pour pouvoir accueillir les sociétés et que cela fera l'objet d'une étude. La proximité de la Nationale et du réseau autoroutier est un fameux atout pour ce site en matière de charroi. Cela limitera très fortement les impacts pour les citoyens et les riverains d'Antoing. A la question de Monsieur BONNET, le Président pense qu'il ne faut pas se fermer de portes en imposant 15 à 20 emplois directs à l'hectare. L'idée est louable mais les conditions cumulatives, au nombre de 5, c'est déjà assez solide.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette motion.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Finances communales

a) Désaffectation d'emprunts

Le Président précise qu'il reste un solde d'emprunts pour lesquels les crédits de dépenses ont été annulés pour un montant de 143.687,31 euros. Il est proposé au Conseil de verser ce montant sur le fonds de réserve extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Modification budgétaire n° 1/2025 ordinaire et extraordinaire (voir annexes).

	<u>Résultat exercice propre</u>	<u>Résultat général</u>
À l'ordinaire	0.00 €	1.343.593,77 €
À l'extraordinaire	-2.844.675,83 €	2.098.127,29 €

Une séance de commission élargie a eu lieu le lundi 16 juin 2025 à 18 heures.

Le Président précise que cette modification budgétaire ne présente aucun boni à l'exercice propre, mais grâce au boni des exercices antérieurs, le boni global est de 1.343.593,77 €. Les recettes et les dépenses sont équilibrées sur l'exercice en cours, notamment grâce à l'utilisation de 120.000 € sur les provisions de la crèche et de 26.800 € sur les provisions de la police. Pour l'exercice propre, les crédits nécessaires pour le fonctionnement de la commune ont été ajustés et, après cette modification budgétaire, le fonds réserve ordinaire s'élève à 769.222,88 € très précisément.

Le Président remercie encore une fois les équipes du Directeur Financier pour la qualité du travail qui a été présenté en séance de commission. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il n'y a pas grand-chose à dire par rapport à cette modification budgétaire. La remarque est toujours la même. Une MB est sensée être un toilettage des

recettes et dépenses mais on a ici des montants qui varient jusqu'à 400 % par rapport au budget initial. Il est étonnant de voir des dépenses passer de 3.000 à 20.000 €. Par exemple, les permis de conduire. On savait qu'on allait acquérir un bus. On pouvait donc prévoir les crédits pour le passage des permis. Le montant est justifié mais il faut être plus prudent en matière de programmation. En deuxième point, la Marina pose un sérieux problème dans sa gestion administrative. On se retrouve ici en MB avec un montant de 10.000 € qui va être demandé en termes de loyers à l'occupant et on passe de 3.000 à 23.000 € de charges que l'on va tout d'un coup lui réclamer soit un peu plus de 30 000 €. Pour ce dossier-ci comme pour d'autres, il faut être plus pro-actif. Pour un indépendant, il n'est pas évident de payer de tels montants même s'il est sensé prévoir ses charges en les thésaurisant. Le secteur est en difficulté et si l'occupant actuel devait tomber en faillite, la commune perdrait purement et simplement ces recettes même si on sait que ce ne sera pas le cas. Troisièmement, nous allons accueillir le 28 juillet prochain l'arrivée du Tour de la Région Wallonne. Un montant de 30.000 € avait été prévu puis, on s'est rendu compte avoir oublié la TVA soit 6.300 €. Pour l'organisation de cet événement, c'est un gros montant. Cela attire un peu de monde c'est vrai mais les dernières courses organisées à Antoing n'avaient pas attiré grand monde. Il serait bon aussi peut-être de penser à d'autres événements comme le Ravel. Il est prévu de compenser cette dépense par une recette équivalente. Cela va nuire aux associations sur Antoing parce que la commune va solliciter les entreprises de l'entité voire de l'extérieur mais celles-ci ont des budgets limités. Fatalement, ce qu'elles donnent d'une main, elles ne peuvent le donner de l'autre. Et donc, ça veut dire qu'involontairement, ce que la commune va recevoir de ces sociétés, ce seront des aides que les associations ne pourront pas percevoir. Il ne faut pas que cela devienne récurrent car cela va impacter sérieusement des associations tel le club de foot. Au rayon des bonnes nouvelles, la taxe de séjour augmente de 33.000 €. On peut se réjouir de la situation de l'eco-resort mais là aussi, il faudra se montrer vigilant pour éviter un trop grand décalage entre les déclarations qui doivent être trimestrielles et les perceptions des taxes ou redevances.

Le Président précise que, au niveau de la marina, c'était difficile de prévoir, puisque c'était la toute première année de fonctionnement. Donc voilà, effectivement, on a pris le pli plutôt d'attendre les tout premiers chiffres. Et puis, il ne faut pas oublier que l'occupant dispose déjà d'un bâtiment similaire de l'autre côté du lac et qu'il pouvait avoir une idée des charges. Mais on peut comprendre que cela aurait pu poser problème dans le cas d'une faillite si on avait eu affaire à un autre occupant. Au niveau du bus avec les permis, les demandes et retours des personnes intéressées sont arrivées en 2025. Même si le projet était dans les cartons, difficile de prévoir ce qu'allait nous coûter la formation pour l'obtention du permis. Au niveau de l'arrivée du TRW, effectivement, ça a un certain coût. Mais ne négligeons pas les retombées indirectes aussi que ça aura pour notre patrimoine, pour d'autres activités à plus longue échelle que ce qui va être présenté. Le TRW attire plusieurs milliers de personnes. Notre chance, au niveau du calendrier, c'est que l'étape a lieu au lendemain de l'arrivée du Tour de France et que, potentiellement cette année, vu la difficulté du Tour pour les sprints, on peut espérer voir évoluer quelques grands noms, croisons les doigts. On pourra mettre notre patrimoine en vitrine ainsi que nos acteurs économiques, touristiques et tous ceux qui gravitent autour de la commune. On aura une très belle vitrine à mettre en avant, puisque le circuit local passe quand même à deux reprises. Un hélicoptère survolera également l'épreuve et ceux qui le désirent pourront se mettre en évidence sur les images télévisées comme cela se voit au niveau du tour de France, sur des champs ou autres. Pour ce qui est de l'impact, de manière négative, sur les clubs sportifs, les personnes que l'on côtoie dans le cadre du sponsoring déterminent les secteurs dans lesquels elles comptent investir à savoir le foot, le vélo, le culturel... Pour le foot, il s'agit d'engagements pluriannuels. Ce genre de partenariat n'est donc pas mis en

péril par cet événement. Il ne pas non plus oublier que la commune aide pas mal les associations que ce soit par des subsides, le prêt du chapiteau ou autres et à des tarifs peu élevés voire gratuitement. Pour ce qui est des unités pour la taxe de séjour, effectivement, Your Nature. On avait dit en commission qu'on allait faire un topo sur la manière de percevoir. Pour le Ravel, si jamais on a l'opportunité de l'accueillir, pareil, encore une fois, on ne fermera pas la porte.

Monsieur VIVIER signale que, pour l'extraordinaire, il n'y a pas grand-chose à dire, ça a évolué un petit peu. Cependant, au niveau de l'exercice propre, on est à moins 2.844.000 € mais un global en positif de 2.000.000 €. Par contre, au niveau de l'antérieur, pas mal de dossiers sont encore en attente. Pour preuve, aux exercices antérieurs, on a à peine lancé 80 à 90.000 € au niveau des dossiers en attente. Il y a beaucoup d'annonces qui ont été faites mais on a beaucoup de mal à les lancer. Et c'est dommage, parce que si on sait faire des annonces, on sait les mettre en place et les mettre en valeur par rapport à la population. Au niveau de l'exercice propre, il y a un boni de 400.000 €. Enfin, pour les gens présents dans cette salle, on a prévu 25.000 € pour réaménager la salle, ici, du conseil. Espérons que ce sera de la qualité comme annoncé en commission. À nouveau, les remparts. Les remparts, on va en parler plus tard dans ce Conseil mais il est temps d'en finir. Une chaudière à la gare d'Antoing. 12.000 €, la chaudière. C'est quand même énorme. Un petit complexe, qui devait normalement servir pour les pompiers et quelques indépendants. C'est un investissement qui, quand même, sur le long terme, est assez conséquent. Des frais d'études sont également prévus pour le système de vidéosurveillance. Lors du budget précédent, 6.000 € n'avaient pas été utilisés. Ici, on investit 13.000 € pour des études sur la vidéosurveillance. A quoi cela va-t-il servir ? Drainage du terrain de football de Péronnes. Très bien. On parle de plaine de jeux à l'arrière de ce terrain. On en a parlé assez souvent et assez longtemps en commission. Si c'est un projet de plaine de jeux et que le terrain est drainé correctement et relié à l'égouttage, pas de soucis. Les projets de rénovation énergétique des écoles, c'est très bien. Un point positif avec le bus, un complément de 10.000 euros est prévu pour les PMR. C'est concret et vraiment bien pour les enfants qui ont du mal à se déplacer. Le Scaldis, on va enfin le rénover. Le Foyer culturel aussi, c'est pas mal, on a bien avancé. Par contre, on va remplacer des pare-ballon au terrain de football de Bruyelle. Ce qu'on a dit, c'est qu'il y avait un problème de filets qui n'avaient pas été prévus à l'époque. Pour le tennis, le président a crié un peu au secours à la commune pour essayer de garder ses trois terrains sur l'entité d'Antoing. La commune fait un nouvel effort sur le fonds de réserve extraordinaire. Espérons que ce sera suffisant pour sauver ce club, qui le mérite bien, près du stade d'Antoing. Le groupe GO est également pour le véhicule pour les voiries. Monsieur est content de voir que l'on va remplacer la pompe de relevage au pont de la gare de Montbray. Lors des dernières inondations, il avait signalé qu'il y avait un problème à ce niveau-là. C'est enfin prévu avec un budget de 6.558,27 €.

Pour en revenir aux dossiers en attente, si on veut donner une échelle temporelle claire pour les gros dossiers subsidiés, le Président précise que l'on est sur une moyenne de traitement de trois ans. Sans parler de l'influence des changements de majorité dans les pouvoirs subsidiaires. Au niveau de l'écran pour le conseil communal, ce sera le même modèle que celui installé il y a peu à la Marina. Une réplique sera installée dans la seconde moitié de la salle pour que tout le monde puisse bien voir.

Au niveau des Remparts, effectivement, comme nous sommes toujours propriétaires, nous sommes contraints de faire les travaux qui sont considérés indispensables par la copropriété. Au niveau de la chaudière de la gare d'Antoing, la taille du bâtiment est

conséquente. C'est un coût mais il y a effectivement plusieurs activités de qualité qui s'y font.

Au niveau de la vidéo-surveillance de la police, des caméras arrivent tout doucement en fin de vie et on prévoit une étude pour analyser, sur le territoire communal, les implantations de caméras car de nouveaux modèles et de la nouvelle technologie sont apparus. On verra le résultat de l'étude pour installer intelligemment ces caméras en fonction de la stratégie de la zone de police pour le système ANPR. Le drainage du terrain de Péronnes n'appelle pas de commentaire particulier. Pour le bus, un complément de 10.000 € a été prévu pour pouvoir accueillir les PMR. Pour les pare-ballons au terrain de foot de Bruyelle, comme expliqué en commission, le club avait été menacé d'un forfait il y a peu. L'ACFF a demandé au club d'homologuer le terrain de Bruyelle. Le remplacement des pare-ballons est nécessaire pour pouvoir obtenir cette homologation. Pour le tennis, là aussi, on essaie d'apporter notre concours à un club qui nous est cher. On essaie de faire en sorte que leur activité, en tout cas, puisse se poursuivre. Au niveau véhicules, on va renouveler tout doucement notre parc qui vieillit inévitablement. Au niveau de la pompe de relevage, on a fait remarquer à la SNCB que le compteur était installé juste en dessous des marches et du coup, il y avait une corrosion sur les câbles qui ont déclenché les pompes et celles-ci ont tourné à vide. Pour la ferme Feys, on avait demandé à l'intercommunale IPALLE d'intervenir et d'aller faire un examen de la situation et on n'a pas décelé d'éventuels problèmes d'effondrement ou autre de ce côté-là. Cela restera un point d'attention au niveau des terres agricoles qui se trouvent à l'arrière de la rue du Biez. Au niveau des tableaux interactifs pour la salle du Conseil, Monsieur VIVIER attire l'attention sur le fait de bien dimensionner les écrans à la taille de la salle.

Monsieur BONNET précise, qu'au niveau de l'extraordinaire, comme l'a dit Monsieur VIVIER, à l'exercice propre, il est à moins 2.844.000 €. Cette année, on fait des investissements pour plus ou moins 2 millions d'euros qui seront financés pour 600.000 € par des emprunts. C'est compensé majoritairement par le fonds de réserve extraordinaire. On l'a vu au point précédent, le fonds de réserve extraordinaire peut parfois être alimenté par des désaffectations d'emprunts. Donc, même quand c'est pris sur le fonds de réserve extraordinaire, cela coûte quand même parfois de l'argent et il faut être prudent quand même. Monsieur BONNET demande à pouvoir recevoir l'évolution de la dette de la Ville afin de voir les échéances des emprunts contractés. Au niveau de l'ordinaire, on a un exercice propre à zéro euro, c'est un peu inquiétant compte tenu qu'on a encore un crédit spécial à 117.000 €. C'est une recette fictive et on est allé chercher des provisions pour 26.000 et 22.000 €, ce qui fait qu'on a toujours plus ou moins 160.000 € de jeu d'écriture qui ne sont pas vraiment des recettes et qui viennent influencer le zéro de l'exercice propre. Monsieur BONNET précise qu'il va voter pour le budget extraordinaire. Au niveau de l'ordinaire, il y a quelques articles budgétaires qui lui posent problèmes. Il s'abstiendra au niveau des articles relatifs à l'enseignement pour des raisons professionnelles... Par contre, il va voter contre l'article 620/125-02 car racheter de l'immobilier à des anciens locataires, ce n'est vraiment pas une bonne idée. Il vote contre aussi pour une deuxième raison : quand le locataire en question a un lien avec un membre du Collège, c'est davantage dérangeant. Le Président signale que le maître mot de cette modification budgétaire, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, c'est prudence. Nos charges d'emprunts sont importantes. Beaucoup de choses ont été mises en œuvre et il faudra être vigilant à l'avenir. Pour le point sur le rachat immobilier, le Président rappelle que certains biens peuvent être considérés comme immobiliers à destination. Et donc, si on parle de velux ou ce genre de choses, cela coûte réellement plus cher que le montant de 1.500 € qui est proposé. Monsieur BONNET précise que lorsque c'est de l'immobilier à destination, cela veut dire que l'entretien incombe à la Ville. C'était juste un constat. Monsieur VINCENT

MARTINEZ y LOPEZ précise que le Groupe GO votera également contre l'article 620/125-02 car on crée un précédent. Le Groupe GO reviendra sur ce point lors d'un prochain Conseil pour qu'on puisse fixer une ligne directrice envers les locataires actuels et futurs. Pour le reste, le Groupe GO votera pour cette MB tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Le Groupe PS vote pour tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. CPAS

Modification budgétaire n° 1/2025 ordinaire et extraordinaire (voir annexes).

Le Président signale que budget initial, tel que modifié par la présente modification budgétaire (MB), pour le service ordinaire de l'exercice 2025, présente un déficit à l'exercice propre de 205.284,47 €, tout en étant en équilibre au résultat global 2025. Les ajustements apportés par cette MB au service ordinaire de l'exercice 2025 se traduisent par une augmentation des recettes de 368.096,69 € et une diminution de 101.613,90 €. Du côté des dépenses, elles sont majorées de 397.439,09 € et réduites de 130.956,30 €. Concernant le service extraordinaire de l'exercice 2025, le budget modifié présente un déficit à l'exercice propre de 9.000 €, mais un boni au résultat global 2025 de 400.000 €. Les recettes du service extraordinaire sont augmentées de 89.500 €, tout comme les dépenses, qui connaissent une hausse équivalente de 89.500 €.

Le Président cède la parole à Monsieur COURTOIS, Président du CPAS. Monsieur COURTOIS précise qu'il s'agit principalement d'une modification budgétaire technique afin de coller au plus près de l'exécution du Budget et aussi intégrer les décisions récentes du Conseil de l'Action Sociale. Au niveau de la fonction 8015, on remarque la création, en recettes et en dépenses, d'un crédit budgétaire de 15.500,00 €. Il s'agit du subside maximum que nous pourrions prétendre dans le cadre du projet PAPE (Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie). Il s'agit d'une initiative régionale visant à accompagner les ménages dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie. Au niveau de la maison de repos, il y a l'ajout de la convention passée avec une diététicienne, à raison de 4 heures par mois, afin de respecter la réglementation au niveau de l'AVIQ, la création d'un article spécifique à l'informatisation de la cuisine afin de faciliter la gestion interne des repas et des denrées alimentaires, du restaurant social et des repas à domicile. Au niveau de la fonction 8447, notre magasin Eco-Mode, nous avons procédé à l'engagement d'une personne à 13h/semaine en remplacement des articles 60 qui étaient précédemment dévolus à ce poste. Au niveau de la fonction 8451, réinsertion professionnelle, il y a une augmentation de plus de 99.000,00 €. Dès que c'est possible, nos travailleurs sociaux accompagnent les bénéficiaires du RIS dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle à travers l'activation de l'Article 60. Actuellement, 17 personnes bénéficient de ce type de contrat.

En ce qui concerne les recettes du Budget Ordinaire, on remarque une diminution de plus de 91.000,00 € au niveau de la fonction 8451 (articles 60). Il s'agit en fait de la non-reconduction, en 2025, de la réduction des charges patronales ONSS.

Pour la modification du Budget Extraordinaire, on voit l'inscription d'un montant de 85.000,00 € qui correspond à la mise aux normes du monte-charge de la Maison de repos ainsi qu'un crédit de 4.500,00 € qui correspond à l'acquisition d'une nouvelle centrale pour notre centre de repassage.

Monsieur COURTOIS remercie ses collègues du Conseil de l'Action Sociale qui ont, à l'unanimité, voté la modification budgétaire présentée ce soir.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ et le Groupe GO saluent l'effort qui est fait au niveau des articles 60. On était plus ou moins à 10 articles 60 en 2024. On vient d'entendre un chiffre de 17 aujourd'hui. On ne peut qu'encourager les services à continuer dans ce sens. La réinsertion est importante et elle passe notamment par la remise au travail via les articles 60. Un second point qui est positif, c'est qu'on a une occupation de 100% aujourd'hui au niveau de la maison de repos ce qui n'a pas toujours été le cas. Cela s'explique notamment par les deux chambres qui ont dû être rénovées. On sait que les besoins sont criants. Nous devons tenter d'accueillir un maximum de monde et donc ne pas laisser de chambre non occupée. Un petit détail qui fera plaisir à Sabine Mahieu, parce qu'elle l'a évoqué en son temps. Elle s'était préoccupée du côté diététique de la cuisine en maison de repos. Il y a des années, elle est intervenue sur le fait que les montants dédiés à l'achat de poissons étaient ridiculement bas. Et on nous a assuré aujourd'hui que le montant serait au moins doublé, me semble-t-il. Et donc on ne peut que se réjouir de ce changement de menu. Ça coûte cher, le poisson mais on sait qu'il est important d'en consommer un maximum aujourd'hui. Un point positif également, parce qu'il y a eu des couacs par le passé, c'est au niveau du magasin de seconde main, qui est contiguë à l'espace de repassage. Il était tenu par le passé, par des articles 60. On sait que c'est compliqué la remise au travail des articles 60, que certains ne sont pas toujours disponibles, assidus. Il arrivait fréquemment que la boutique ne soit pas ouverte, surtout le samedi, ce qui posait problème notamment pour l'accueil de repassage, parce que nombre de bénéficiaires de ce service récupèrent leur linge le samedi. Donc les portes closes, ce n'est pas forcément gai. Ça vous reporte à la semaine suivante. Ici on passe de l'article 60 à l'engagement d'un salarié à douze heures par semaines. C'est une bonne chose pour la stabilité du service. Le montant pour le monte-charge est important, 85 000 euros, c'est déplorable. Pourquoi ? Parce qu'on a un ascenseur et le monte-charge a plus de 40 ans. Il y a un ascenseur qui est beaucoup plus récent, et qui lui ne dessert que le premier et le deuxième étage. Donc c'est dommage, on ne va pas refaire le monde aujourd'hui, mais tout de même souligner qu'on aurait pu à l'époque penser à un ascenseur qui dessert les trois niveaux. En réalité, aujourd'hui, on doit remettre aux normes ce brontosaurus qui a plus de 40 ans. Espérons vraiment que l'investissement vaut la peine, et que cette remise à niveau, aux normes, nous garantit un usage pour encore 40 ans. Un dernier point qui, là, nous a quand même posé souci et qui a fait longuement débat au CAS, c'est l'engagement de deux personnes sous contrat CEFA. Sur le principe d'engager des CEFA, des étudiants en stage, et qu'ils puissent être insérés dans un milieu professionnel tel qu'une maison de repos, sur le principe, nous ne sommes pas du tout opposés. Il y a un montant de 14.000 € prévu au budget, nous devons contribuer à la formation de nos plus jeunes, et donc ça peut être le rôle d'un CPAS. Par contre, quand on nous dit qu'il s'agit de personnes très proches de certains élus, sans réel entretien, on est clairement dans du copinage. Là, ça nous pose problème. Et donc, il faut de la transparence. A la commune, on l'a dit et redit et cette transparence prévaut également au niveau du CPAS. Le Groupe GO va toutefois voter pour cette modification budgétaire.

Monsieur BONNET précise qu'on a un exercice propre de moins 205.000 €. L'exercice propre, ce sont les recettes et les dépenses de l'année et donc, c'est plus parlant que le boni avec les années antérieures. 205.000 €, c'est assez conséquent. Monsieur BONNET est content d'avoir proposé justement la provision au niveau de la ville, parce que, déjà cette année, il pourra servir. Concernant l'extraordinaire, on a prévu des investissements pour le centre de repassage, c'est très bien. Au CPAS, il faut penser à tous les services. On sait que la maison de repos impacte fortement le budget au niveau de l'extraordinaire car il y a des normes à respecter. Mais c'est souvent fait au détriment des autres services c'est très bien pour les dames qui travaillent là. Il faut vraiment poursuivre dans cette ligne de penser à tous les

services au niveau du budget extraordinaire. En parlant de la maison de repos, Monsieur BONNET aimerait faire une proposition au collège. Cette année, dans le budget de la ville, on constate qu'à l'extraordinaire, des travaux sont actés pour la maison de repos. Compte tenu que la maison de repos coûte cher au CPAS, compte tenu que le CPAS n'a plus de fonds de réserve et que sa reconstitution semble impossible (il a bien quelques petits terrains à vendre mais ce n'est pas ça qui va combler la gestion d'une maison de repos), compte tenu que les prochains investissements devront se faire via des emprunts, que les emprunts se paient à l'ordinaire et que l'ordinaire est compensé par la dotation communale, pourquoi ne pas reprendre la gestion du bâtiment de la maison de repos par les services communaux ? De plus, contrairement au CPAS, la commune dispose de personnels administratifs qualifiés. On l'a vu cette année dans la modification budgétaire, la commune peut faire des travaux pour le CPAS. C'est une proposition pour trouver une solution à ce fonds de réserve qui est complètement vide. Le Collège pourrait, au niveau de la ville, reprendre la gestion de ce bâtiment. Ce serait très qualitatif pour le CPAS, tant au niveau des services administratifs que financiers.

Le Président signale que le fonds de réserve est effectivement à sec. On le sait, on en a déjà parlé en long et en large. On entend la proposition et on analysera ça en temps utile avec l'équipe du Collège.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Mandataires

Article 71 du Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD (décret gouvernance) – rapport de rémunération pour l'exercice 2024 (voir annexe).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Redevance communale

Redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité – exercices 2025-2026

Vu le lancement de la nouvelle plateforme numérique de réservation des repas scolaires dans les écoles communales ;

Vu que ces recettes et dépenses liées à la confection des repas apparaîtront dans la comptabilité de la Ville ;

Il est, dès lors, indispensable de voter un règlement-redevance relatif à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité ;

Proposition de décision :

Article 1^{er} – Il est établi dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'à l'exercice 2026

inclus, une redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité.

Article 2 – La redevance est due par toute personne responsable de l'enfant qui bénéficie du repas scolaire et qui réserve le repas.

Article 3 – La redevance est fixée à :

- 3,10 € pour un repas complet en maternelle ;
- 4,00 € pour un repas complet en primaire ;

Article 4 – La redevance est exigible à la réservation du repas via la plateforme numérique. Elle est payable au comptant par anticipation par l'approvisionnement d'un portefeuille numérique sur la plateforme informatique qui sera communiquée au redevable et sur laquelle celui-ci devra préalablement s'inscrire.

Le Président précise qu'il est proposé de faire entrer en vigueur un règlement-redevance communal par rapport aux repas scolaires. Effectivement, c'est une compétence qui va être reprise puisqu'elle a été jusqu'à présent gérée par les directions d'école et qui est quand même un travail relativement lourd. Ça va être repris au niveau de la commune. On vous propose d'établir un règlement jusqu'à l'exercice 2026 inclus établissant une redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité. Comme tout règlement-redevance, il repassera systématiquement annuellement devant le conseil communal. La redevance est due par toute personne responsable de l'enfant qui bénéficie du repas scolaire et qui réserve le repas. Cette redevance est fixée à 3,10 € pour un repas complet en maternelles, 4 € pour un repas complet en primaire. Rappelons que c'est un trois-services. Ce qui est proposé au niveau des écoles répond aux exigences du green deal. La redevance est exigible à la réservation du repas via une plateforme numérique. Elle est payable au comptant par anticipation ou par l'approvisionnement d'un portefeuille numérique. Ça nous évitera, comme on a pu le connaître par le passé, pour celles et ceux qui étaient déjà autour de la table, que nos directeurs courent après parfois quelques milliers d'euros qui étaient restés sur les routes et après certains dossiers étaient introduits au CPAS qui devait prendre la main pour pouvoir solder certains repas. C'était parfois un peu compliqué.

Monsieur VIVIER précise que ce point avait été abordé il y a un an afin de maintenir pour les élèves la distribution des repas chauds, sains et variés au sein des écoles. Comme confirmé par le Directeur Général, les prix n'ont pas du tout été augmentés. C'est toujours 3,10 € quand on est en maternelles et 4 € pour un enfant en primaire. Le Groupe GO votera pour car, si on s'est permis au sein du conseil communal de ne pas augmenter les repas des enfants alors que tout le monde augmente tout suite aux index, c'est un gros challenge qu'on se lance et c'est pas mal. Par contre, par rapport au paiement des repas, un enfant est un enfant. L'enfant a toujours besoin de manger. Un parent est un parent. Et parfois, un parent ne suit pas malheureusement le paiement qu'il doit faire pour l'enfant. Dans le texte, rien n'est prévu pour ce problème-là. Quand cela arrive au sein de l'institution de Monsieur VIVIER, fatalement, il est bien que l'enfant ait mangé quand même et qu'après on s'arrange pour trouver une solution. Mais voilà, il ne faudrait pas que cela devienne récurrent. Il ne faut quand même pas que la ville commence à être en déficit par rapport à ces repas. Il faudrait ajouter un article qui pourrait régler cela sans pénaliser l'enfant, mais gérer par rapport aux parents non-payeurs.

Le Président précise que, sur le terrain, il y a parfois des repas qui sont en plus, parce qu'il y a des enfants qui sont malades ou qui n'ont malheureusement pas eu le temps de les décommander. Et ceux-là sont conservés et sont parfois offerts aux enfants qui malheureusement rencontrent parfois des difficultés d'approvisionnement par les parents. La

politique qui est généralement mise en place, c'est que les directeurs, ayant une vue sur qui paye ou ne paye pas, on a la possibilité à ce moment-là de prendre contact très rapidement avec les services du CPAS qui peuvent pallier la situation et aider les parents qui sont en difficulté à garantir un repas. Mais chaque enfant mange à sa faim dans nos écoles, il n'y a pas de problème.

Monsieur VIVIER propose d'étudier une piste que son institution est en train d'essayer cela s'appelle le Radis Rouge. C'est travailler avec les enfants par rapport à la nourriture et cela va un peu plus loin que le Green Deal. Cette semaine, on est en train de calculer tous les déchets au niveau des repas. Donc on essaie vraiment de diminuer les déchets au maximum pour que les enfants soient conscients de ce qu'ils se servent pour aller manger à la table (ils peuvent se servir deux ou trois fois) mais qu'il y ait beaucoup moins de déchets à jeter dans les poubelles.

Le Président précise qu'au niveau du cahier des charges, un calcul au niveau du grammage des repas est fait. Et au cas où, on a encore la possibilité au besoin de pouvoir décliner en petits, primaires ou en grands primaires si jamais il y avait un besoin pour ce faire. C'est encore une opportunité qui est dans notre marché public. On a encore cette possibilité, mais c'est déjà calculé pour essayer de limiter au maximum un peu dans la même initiative. On pourra s'entendre avec plaisir à l'occasion.

Monsieur BONNET précise que le CPAS paye les factures à terme échue sur la consommation des repas du mois. Si c'est un portefeuille à approvisionner, est-on en phase avec les services du CPAS et certain que tout fonctionnera correctement pour que les enfants puissent avoir leur repas ? Le Président répond que l'idée poursuivie, ce sera qu'on puisse pallier en temps utile pour que les enfants aient toujours leur repas le temps que le dossier soit traité. Mais effectivement, chaque enfant aura quand même accès à un repas. Il n'y a pas de souci de ce côté-là mais on sera vigilant.

Monsieur BONNET précise qu'il y a des prises en charge mensuelles à un niveau du CPAS. Le Président précise que la volonté est de détecter les cas problématiques au plus vite et c'est souvent au niveau des équipes éducatives que cela démarre mais dans tous les cas, on prendra la problématique à cœur et on résoudra la chose assez rapidement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Marché public

- a) Marché public d'achat d'un véhicule benne pour le service voirie, CSCh, estimation, mode de passation et conditions du marché ;

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable et sur le cahier spécial des charges pour le véhicule-benne à destination du service voiries.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Marché public d'achat de nouveaux serveurs informatiques - année 2025 – approbation du marché via la centrale d'achat de V.I.T.O. (Institution Flamande pour la Recherche Technologique)

Considérant que l'acquisition des serveurs informatiques actuels de la Ville d'Antoing date de 2020 et que cette infrastructure, désormais en fin de vie, ne répond plus aux prescrits et obligations pour garantir une sécurité informatique contre les éventuelles cyberattaques ;

Considérant que nos serveurs doivent répondre aux obligations NIS 2 (Niveau de protection supérieur) étant donné que la Maison de repos du CPAS est reprise sur notre serveur ;

Considérant que la Ville d'Antoing doit remplacer son infrastructure par des serveurs hyperconvergeants ;

Considérant que ce type d'infrastructure est reprise dans l'accord-cadre de V.I.T.O. (Institution Flamande pour la Recherche Technologique) plus particulièrement dans sont lot 1 - Serveurs et stockage ;

Considérant que les communes wallonnes ne sont pas incluses d'office dans cet accord-cadre mais qu'elles peuvent y adhérer ;

Considérant que le recours à cette centrale permettrait d'avoir de meilleures conditions notamment au niveau des prix ;

Considérant que le recours à cette centrale permet la simplification des procédures administratives ;

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achat n'emporte aucune obligation de se fournir exclusivement auprès des adjudicataires des marchés publics passés par la centrale, ni aucune obligation de commande ; que l'adhésion est toutefois un prérequis nécessaire pour permettre à l'adhérent, s'il le souhaite, d'avoir accès aux marchés passés par la centrale d'achat ;

Vu la décision du Conseil communal du 20 février 2025 d'adhérer à l'accord-cadre de VITO pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des TIC :

- Centrale d'achat – Accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et logiciel (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure informatique reprenant les lots suivants :
 - Lot 1 : Serveurs et stockage
 - Lot 2 : Sauvegarde et archivage
 - Lot 3 : Hyperviseur et cloud
 - Lot 4 : Réseau et sécurité
 - Lot 5 : End points

Référence : Cahier des charges n° V.I.T.O.-PPP04G-851/2035/RO-ICT IN_nr1

Vu les documents pour l'appel d'offres comprenant les clauses administratives dont les critères d'attribution et techniques ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 114.049,59 € hors TVA ou 138.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le lot 1 : serveurs et stockage de l'accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et logiciel (et services associés) dans le domaine de l'infrastructure informatique de la centrale d'achat de V.I.T.O. (Institution Flamande pour la Recherche Technologique) à laquelle la Ville a adhéré peut répondre à ce type de marché ;

Considérant qu'il est, dès lors, proposé de consulter via la centrale d'achat de V.I.T.O. les sociétés auxquelles a été attribué le lot 1 : serveurs et stockage à savoir, Axi de Willebroek, Cronos Public Services de Kontich et Simac de Kortenberg ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2025 à l'article 104/742-53 numéro de projet 20250065 pour 100.000,00 € et en modification budgétaire extraordinaire 1/2025 pour 38.000,00 € ;

Le Conseil est invité à marquer accord sur :

Article 1er : le remplacement de l'infrastructure serveurs dont le montant estimé s'élève à 114.049,59 € hors TVA ou 138.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : la passation du marché via la centrale d'achat de V.I.T.O. (Institution Flamande pour la Recherche Technologique) en utilisant l'accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et logiciel (et services associés) dans le domaine de l'infrastructure informatique et plus spécifiquement le lot 1 : serveurs et stockages.

Article 3 : la consultation via la centrale d'achat de V.I.T.O. les sociétés auxquelles a été attribué le lot 1: serveurs et stockages à savoir Axi de Willebroek, Cronos Public Services de Kontich et Simac de Kortenberg.

Article 4 : les documents pour l'appel d'offres comprenant les clauses administratives dont les critères d'attribution et techniques.

Le Président précise que la centrale V.I.T.O. nous permet d'avoir accès à des services et matériels informatiques dans le cadre de nos acquisitions. Notre système informatique gérant également la maison de repos, on a l'obligation de passer à NIS2 en matière de sécurité. Le Conseil est invité à marquer accord sur le remplacement de l'infrastructure des serveurs estimé à 114.049,59 € (138.000 € TVAC), de passer par V.I.T.O. pour ce faire et de consulter les sociétés Axi de Willebroek, Chronos Public Services de Kontich et Simac de Kortenberg.

Monsieur VIVIER comprend très bien l'explication sur NIS2 par rapport à la maison de repos. On se rend compte que les serveurs et le stockage, ça devient vraiment obsolète. On est en train de se retirer tout doucement de ces serveurs qui se montrent très chers et qui sont très vite engorgés. Ça coûte très cher aussi au niveau du papier, parce que beaucoup de choses sont encore imprimées. Maintenant, il y a un nouveau système, c'est la GED, la gestion électronique des documents. C'est un système qui se met en place dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permet de remplacer les bureaux et c'est une nouvelle manière de travailler pour les agents et les employés. Cela permet de ne plus travailler sur ces serveurs qui sont engorgés, qui sont toujours remplis et qui ne permettent plus de travailler avec les documents qu'on met en place. Et tous les dossiers, en fait, passent d'un acteur à l'autre. Par exemple, le Directeur Général peut envoyer un workflow au Bourgmestre qui peut le signer et l'envoyer à l'échevin compétent. De là, on envoie un mail à la personne qui est concernée par

ce workflow. Mais en faisant ça, plus de papier, plus d'impression, tout est dans la GED et il n'y a plus non plus d'archivage à faire. Et en plus, c'est la signature électronique qui vaut la signature écrite. Outre le gain de ne plus imprimer les documents et de la sécurité, on gagne beaucoup de temps par rapport au travail et par rapport au secrétariat administratif de l'administration. C'est l'avenir. Sur ce point-là, le Président précise qu'une étude est en cours sur la faisabilité de passer à un système de workflow. Ici, on vise à se prémunir contre les cyberattaques venant notamment de Russie. Surtout qu'effectivement, on a un bâtiment extrêmement sensible en face. Donc voilà, c'est ce qui fait qu'on passe devant aujourd'hui et qu'il y a la réflexion des gens. Monsieur VIVIER précise que cela pourrait être dans le PST à un horizon de 4-5 ans.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Patrimoine communal

Bâtiment sis place Bara, 17 à Antoing - principe de vente : examen – décision.

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire du bien cadastré section C 333 E pie situé Place Bara 17 à Antoing comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée commercial, une salle de restaurant, 4 chambres d'hôtel et un appartement;

Considérant que le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé, en date du 29 avril 2025, une estimation de 310.000,00 euros pour le bâtiment concerné;

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante qui grève significativement notre budget communal, et que notre administration communale n'a pas de projet pour ce bien;

Considérant que le commerce au rez-de-chaussée de ce complexe est en faillite, et qu'aucun repreneur ne s'est manifesté;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La mise en vente de gré à gré de ce bâtiment pour un montant de 310.000 euros. Le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons se chargera des mesures de publicité.

Le Président précise qu'il a été demandé au comité d'acquisition de Mons de rédiger une estimation, de réévaluer le bien puisque, de mémoire, la dernière datait de 2013. Ils nous ont estimé le bâtiment à 310.000 €. Puisqu'il représente une charge d'entretien importante, on vous propose de marquer un accord sur la mise en vente de gré à gré de ce bâtiment pour un montant de 310.000 €. Le Service Public de Wallonie, Comité d'Acquisition de Mons, se chargera des mesures de publicité.

Monsieur VIVIER précise qu'il en parle depuis 15 ans. Ce bâtiment est une catastrophe budgétaire pour la commune. Comme confirmé par le Directeur Général, il y a toujours bien dans la clause de vente, la clause HORECA qui doit rester une clause importante parce que cette Place Bara n'est pas morte. Il faut garder cette clause en espérant trouver un amateur afin

de permettre, après la visite du château par exemple, de boire un verre, se restaurer sur cette place. Le Président confirme que cette clause est bien maintenue.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Chemins et sentiers communaux

Vente des assiettes des chemins / sentiers supprimés dans le cadre du développement de la carrière Holcim Belgique à Bruyelle et Calonne.

Suite à la suppression des sentiers et chemins communaux dans la zone de la Carrière Holcim Belgique à Bruyelle / Calonne, validée par le Conseil communal du 23 février 2012, l'assiette du sentier n° 21 et du Chemin n° 3 à Bruyelle n'ont pas été vendues à Holcim à l'époque. Il est donc nécessaire de régulariser ce dossier. Il est également proposé de vendre l'assiette de la partie agricole du Chemin des Anglais à Calonne, supprimée par décision du Conseil communal du 25 janvier 2024, à Holcim Belgique.

Considérant que le Service Public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé, en date du 11 juillet 2024, une estimation de 5,00 euros le mètre carré pour les assiettes concernées, et que cela représente un montant total de 31.690,13 euros ;

Considérant que notre commune peut prétendre à une indemnité de tréfonds pour la partie du Chemin des Anglais à Calonne d'un montant de 125.974,42 euros ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La vente des assiettes du sentier n° 21, Chemin n°3 et la partie agricole du Chemin des Anglais à Bruyelle et Calonne à la firme Holcim Belgique au prix de 31.690,13 euros.
- L'indemnité de tréfonds d'un montant de 125.974,42 euros à réclamer à la Firme Holcim Belgique pour la suppression de la partie agricole du Chemin des Anglais à Calonne.
- De charger le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons de la rédaction de l'acte.

Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW Comité d'acquisition.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Intercommunales

a) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale du 24 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'AG Ordinaire du 27 novembre 2024 ;

2. Démission d'administrateur/rices non réélu/es et démissionnaire à la suite des élections d'octobre et nomination des administrateur/rices remplaçant/es au Conseil d'administration ;
3. Nomination d'un Commissaire pour le contrôle des comptes annuels 2025-2026 et 2027 ;
4. Rapport d'activités et de gestion 2024 et Comptes de résultats 2024 ;
5. Modification budgétaire 2025 ;
6. Rapport du Réviseur ;
7. Rapport du Comité de Rémunération ;
8. Décharge aux administrateurs
9. Décharge au Réviseur ;
10. Démission du Conseil d'administration ;
11. Nomination des administrateur/rices au Conseil d'administration pour la prochaine législature.

b) SA Holding Communal (en liquidation) – Assemblée générale du 25 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice comptable 2024 ;
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice comptable 2024 par les liquidateurs ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice comptable 2024, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée ;
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice comptable 2024 ;
5. Proposition des liquidateurs de nomination d'un commissaire ;
6. Vote sur la nomination d'un commissaire ;
7. Questions.

c) Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale du 26 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024 - Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2024 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;
7. Désignation d'un réviseur pour 3 ans ;
8. Renouvellement de la composition des organes de gestion.

d) Intercommunale CENEO – Assemblée générale du 27 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
2. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;

3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 – Approbation ;
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024 ;
5. Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024;
6. Augmentation de la prise de participation en W³ Energy ;
7. Dissolution de la société en nom collectif IPFW – Prise de retrait ;
8. Dissolution de la société anonyme SIBIOM – Prise de retrait ;
9. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans ;
10. Renouvellement de la composition des organes de gestion.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rappelle que nos mandataires sont tenus de reproduire à l'assemblée générale. On pourrait imaginer que quelqu'un ne soit pas d'accord lors de l'assemblée générale sur un point ou l'autre, il doit suivre la décision du Conseil, sauf si on prend une décision contraire ici. Le Président confirme.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Cultes

a) Fabrique d'Église de Calonne – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 01 – Loyers de maisons – suivant pièces = 9.480,00 € - crédit budget 2024 = 9.900,00 €.
- Article 07 – Revenus des fondations, fermages et maisons – suivant pièces = 3.230,10 € et non 2.344,10 € - crédit budget 2024 = 3.400,00 €.
- Article 18C – Remboursements – suivant pièces = 226,56 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.

Montant total des recettes = 28.203,71 € - Montant budget 2024 = 28.365,53 €.

Dépenses ordinaires :

- Article 04 – Huile pour lampes ardentes – suivant pièces = 280,65 € - crédit budget 2024 = 50,00 €.
- Article 06A – Combustible chauffage – suivant pièces = 1.678,00 € - crédit budget 2024 = 1.200,00 €.
- Article 06B – Eau – suivant pièces = 154,29 € - crédit budget 2024 = 150,00 €.
- **Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.**
- Article 17 – Traitement brut du sacristain – suivant pièces = 2.566,92 € et non 2.766,25 € - crédit budget 2024 = 2.400,00 €.
- Article 19 – Traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 3.321,76 € et non 3.579,12 € - crédit budget 2024 = 3.300,00 €.
- Article 45 – Papiers, plumes, encres... – suivant pièces = 162,98 € - crédit budget 2024 = 150,00 €.
- Article 48 – Assurance incendie – suivant pièces = 316,84 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 275,00 €.
- Article 50C – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 954,51 € et non 497,16 € - crédit budget 2024 = 930,00 €.
- Article 50D – Assurance RC – suivant pièces = 120,00 € et non 50,00 € - crédit budget 2024 = 80,00 €.

- Article 50J – Maintenance informatique – suivant pièces = 476,31 € - crédit budget 2024 = 455,00 €.
- Article 50L – Frais bancaires – suivant pièces = 205,92 € et non 188,76 € - crédit budget 2024 = 120,00 €.
- Article 50M – SEMU – suivant pièces = 105,78 € - crédit budget 2024 = 100,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Dépenses extraordinaires :

Les dépenses extraordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont également pas dépassées.

Montant total des dépenses = 21.615,70 €.

Montant budget 2024 = 28.365,53 €.

Excédent = 6.588,01 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Fabrique d'Église de Maubray – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 280,00 € - crédit budget 2024 = 300,00 €.
- Article 18A – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 198,69 € - crédit budget 2024 = 241,86 €.

Montant total des recettes = 23.708,97 € - Montant budget 2024 = 22.160,02 €.

Dépenses ordinaires :

- Article 04 – Huile pour lampes ardentes – suivant pièces = 366,15 € - crédit budget 2024 = 300,00 €.
- Article 06C – Divers, fleurs églises – suivant pièces = 101,50 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 17 – Traitement brut du sacristain – suivant pièces = 1.420,84 € - crédit budget 2024 = 1.241,32 €.
- Article 19 – Traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 1.716,01 € - crédit budget 2024 = 1.481,12 €.
- Article 26 – Traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 4.909,28 € - crédit budget 2024 = 4.634,78 €.
- Article 46 – Frais de correspondance, port de lettres, etc... – suivant pièces = 98,20 € - crédit budget 2024 = 80,00 €.
- Article 48 – Assurance incendie – suivant pièces = 176,17 € - crédit budget 2024 = 150,00 €.
- Article 50A – Charges sociales – suivant pièces = 3.895,16 € - crédit budget 2024 = 3.602,42 €.
- Article 50E – Assurance loi – suivant pièces = 264,25 € - crédit budget 2024 = 260,00 €.
- Article 50G – Médecine du travail – suivant pièces = 404,21 € - crédit budget 2024 = 380,00 €.
- Article 50L – Frais bancaires – suivant pièces = 205,92 € - crédit budget 2024 = 80,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II sont légèrement dépassées.

Mais les dépenses totales ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 21.131,80 €.

Montant budget 2024 = 22.160,02 €.

Excédent = 2.577,17 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Fabrique d'Église de Péronnes – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 16 – Droit de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 560,00 € et non 540,00 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 18A – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 119,29 € et non 99,58 € - crédit budget 2024 = 1.096,72 €.
- Article 18C – Remboursements – suivant pièces = 11.730,65 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.

Montant total des recettes = 38.386,34 € - Montant budget 2024 = 27.081,78 €.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 19 – Traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 1.894,25 € - crédit budget 2024 = 1.500,00 €.
- Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 334,63 € - crédit budget 2024 = 300,00 €.
- Article 35A – Entretien et réparation des appareils de chauffage – suivant pièces = 5.704,22 € - crédit budget 2024 = 200,00 €.
- Article 35C – Entreprise de nettoyage – suivant pièces = 2.140,49 € - crédit budget 2024 = 2.000,00 €.
- Article 35D – Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance...) – suivant pièces = 531,20 € - crédit budget 2024 = 450,00 €.
- Article 48 – Assurance incendie – suivant pièces = 92,14 € - crédit budget 2024 = 80,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Dépenses extraordinaires :

Les dépenses extraordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont également pas dépassées.

Montant total des dépenses = 19.203,56 €.

Montant budget 2024 = 27.081,78 €.

Excédent = 19.182,78 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

d) Fabrique d'Église de Bruyelle – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 01 – Loyers de maisons – suivant pièces = 12.862,00 € - crédit budget 2024 = 15.600,00 €.
- Article 18C – Remboursements – suivant pièces = 190,89 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 18F – Droit de chasse – suivant pièces = 78,68 € - crédit budget 2024 = 137,88 €.

Montant total des recettes = 35.375,06 € - Montant budget 2024 = 34.876,74 €.

Dépenses ordinaires :

- Article 11A – Matériel pour entretien de l'église – suivant pièces = 116,78 € - crédit budget 2024 = 25,00 €.

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 17 – Traitement brut du sacristain – suivant pièces = 2.127,75 € - crédit budget 2024 = 2.000,00 €.
- Article 19 – Traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 4.746,27 € - crédit budget 2024 = 4.390,00 €.
- Article 26 – Traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 2.433,19 € - crédit budget 2024 = 2.100,00 €.
- Article 31 – Entretien et réparation d'autres propriétés bâties – suivant pièces = 1.170,34 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 32 – Entretien et réparation de l'orgue – suivant pièces = 350,90 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 293,01 € - crédit budget 2024 = 250,00 €.
- Article 35D – Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance...) – suivant pièces = 468,92 € - crédit budget 2024 = 320,00 €.
- Article 45 – Papiers, plumes, encres... – suivant pièces = 85,47 € - crédit budget 2024 = 35,00 €.
- Article 47 – Contributions – suivant pièces = 918,15 € - crédit budget 2024 = 779,00 €.
- Article 48 – Assurance incendie – suivant pièces = 2.065,83 € - crédit budget 2024 = 1.900,00 €.
- Article 50A – Charges sociales – suivant pièces = 3.813,57 € - crédit budget 2024 = 3.500,00 €.
- Article 50C – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 1.107,59 € - crédit budget 2024 = 450,00 €.
- Article 50E – Assurance loi – suivant pièces = 217,71 € - crédit budget 2024 = 145,00 €.
- Article 50J – Maintenance informatique – suivant pièces = 476,31 € - crédit budget 2024 = 425,00 €.
- Article 50L – Frais bancaires – suivant pièces = 220,92 € - crédit budget 2024 = 85,00 €.
- Article 50M – Divers – suivant pièces = 50,91 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 50N – Prestations Évêché – suivant pièces = 1.210,00 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 50M – Divers – suivant pièces = 50,91 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II sont dépassées.

Dépenses extraordinaires :

- Article 56 – Grosses réparations, construction de l'église – suivant pièces = 8.205,74 € - crédit budget 2024 = 2.904,00 €. Il y a eu la réparation des vitraux en plus.
- Article 60 – Frais de procédure – suivant pièces = 125,19 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.

Les dépenses extraordinaires du chapitre II sont aussi dépassées.

Et les dépenses totales sont également dépassées.

Montant total des dépenses = 43.346,62 €.

Montant budget 2024 = 34.876,74 €.

Mali = -7.971,56 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Par rapport aux fabriques d'église, Monsieur VIVIER précise avoir appris cette semaine que des vérificateurs seraient désormais envoyés dans les fabriques d'église, notamment par rapport à tout ce qui est équipement de travail du personnel employé au sein de ces organismes. C'est un point qu'on ne voit jamais dans les articles budgétaires pour le moment. On va être impacté par ça à l'avenir, à savoir qu'il faudra fournir aux gens qui travaillent dans ces fabriques d'église, un habit de travail adéquat (femme de ménage, organiste voire prêtre. Ce sont des choses qui sont en train de se mettre en place. Le Président remercie Monsieur VIVIER pour ces informations.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

12. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par la Conseillère communale Éloïse HELLIN pour le groupe GO

Madame HELLIN expose son point relatif à la création d'une vélothèque à Antoing. Le concept, c'est de louer un vélo pour un an, principalement à des enfants, ou du moins dans un premier temps à des enfants. Et tout cela pour la modique somme de 20 €. Et encore, c'est une caution, donc c'est rendu ensuite. Le choix s'étend de la draisienne, ce serait le premier vélo disponible jusqu'au dernier modèle enfant, c'est-à-dire le vélo 24 pouces. Pourquoi est-ce que ce projet serait utile ? Déjà, parce qu'un vélo neuf, cela a un coût, on le sait tous et un coût qui est de plus en plus élevé. Or, on sait que certaines familles ne peuvent pas se permettre un tel budget. On peut dire que maintenant, il faut compter minimum 100 euros. Et c'est quand même un sacré montant, d'autant plus qu'un enfant grandit vite et que cela inclut aussi de changer de vélo, de ne pas pouvoir le garder dans la longueur. Tous les enfants ne sont pas égaux face à la pratique du vélo, qui nous semble pourtant une pratique assez simple et accessible de prime abord. En plus de ça, la Belgique, et au niveau européen aussi, s'inscrit de plus en plus dans une démarche éco-responsable, une démarche qui encourage la mobilité douce. On voit d'ailleurs la pratique cycliste qui se développe largement de l'autre côté de la frontière linguistique. L'entrée de véhicules aussi, est assez réglementée. Alors, on n'en est pas là, mais ce sont des choses auxquelles on réfléchit. Et la mobilité douce prend de plus en plus de place. C'est indéniable. L'idée ici, c'est aussi d'encourager l'économie circulaire, de ne pas favoriser les achats successifs, qui peuvent être parfois inutiles, mais plutôt de favoriser la seconde main et la réutilisation de biens. En plus cela apporte un côté assez fun aux enfants. On en rêvait tous en tant qu'enfants, c'est de pouvoir changer de vélo, de pouvoir choisir

parmi une sélection. C'est quelque chose qu'un vélo neuf apporte mais un peu moins souvent. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le plan de cohésion sociale de la ville. On pourrait imaginer même une collaboration avec l'atelier de réparation de vélo, qui fonctionne déjà bien, on l'a vu lors de la présentation du PCS le mois dernier. Bien sûr, il faudrait cadrer cette pratique et un projet de règlement a d'ailleurs et mis à disposition en annexe de la demande de point de Madame HELLIN. L'utilisateur est responsable des dégâts occasionnés au vélo loué. Si le vélo n'est pas rendu, la caution n'est pas rendue. Il y a tout un cadre qu'il faut installer autour de cette pratique. Mais c'est quelque chose qui se fait déjà, notamment dans la commune de Beloeil, et dans d'autres communes également. Il y a pas mal de communes participantes. Il faudrait aussi constituer un parc. Pour cela, on pourrait fonctionner avec les particuliers qui voudraient se débarrasser d'un vélo dont ils n'ont plus l'utilité, un vélo d'enfant. En donnant un vélo, par exemple trop petit, qui ne convient plus à leur enfant, on pourrait imaginer offrir la location d'un nouveau vélo aux particuliers qui auraient fait un don. L'idée, c'est que l'enfant puisse changer de vélo une fois par an. Voilà pour les grandes idées.

Madame HIROUX précise que, par rapport au plan de cohésion sociale, il faut savoir que pour l'instant, on est toujours sur celui de 2025 qui va être reconduit en 2026. Les actions resteront les mêmes. Mais on pourrait proposer au comité d'accompagnement du plan de cohésion sociale que cette action puisse être réfléchie et inscrite dans le prochain PCS. Le Président confirme que c'est une idée qui pourrait être inscrite dans le prochain PCS, sachant que celui-ci ne sera pas appliqué avant 2027. Avec une vision un peu complémentaire, côté réparation avec notre atelier vélo existant. A la question de Madame HELLIN, le Président confirme que la faisabilité de la création de cette vélothèque sera étudiée dans le cadre du prochain PCS.

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Monsieur Vivier expose son point supplémentaire :

« La communication et les travaux de la place de Maubray »

Voici l'introduction de mon point lors du conseil de mai 2024, il nous semblait qu'un aménagement dans un village était fait pour le bien-être des citoyens, de ses commerçants et du monde rural qui y vit...

Vu que :

- Depuis plusieurs années la rénovation de la place de Maubray est discutée dans diverses commissions de développement rural et qu'actuellement, la fiche projet a été prise en charge par la ville.
- Le sujet a été évoqué il y a moins d'un an (deux maintenant) au conseil avec des demandes bien précises formulées par le groupe GO et une demande de réunion citoyenne, (le GO avait consulté les citoyens et émis des remarques),
- Le sujet est réapparu au dernier conseil (de l'époque) avec des limitations très strictes au niveau des modifications possibles,
- Les débats ont enfin permis la mise en place d'une réunion citoyenne,
- Cette réunion a eu lieu avec diverses pistes et des promesses de consultations en tous genres,
- Cette année en date du 2 juin, les travaux commencent et le 5 juin, la réunion explicative citoyenne est organisée. Mais entre les deux, rien aucun plan, juste un flyer dans les boîtes

aux lettres avec le projet ficelé en annonçant les travaux trois jours plus tard (après le week-end).

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Quelles sont les remarques soulevées par la population qui ont été prises en compte par rapport à il y a un an ?
- Quelles sont les démarches qui ont été mises en place depuis cette réunion citoyenne ?
- On entend parler de 4-5 places devant le garage et de quelques places le long du canal c'est peu.
- Tout le reste des demandes, c'est quasiment le brouillard, sens giratoire, places de parking supplémentaires, gestion du charroi, gestion de l'arrêt de bus, plots amovibles pour les livraisons, croisement agricole et j'en passe.

- Cependant, lors de cette réunion du 5, certains thèmes sont revenus et encore jouables :
 - . L'état des lieux des maisons avant les travaux, c'est déjà tard mais envisageable ?
 - . L'ajout de places sur un terrain que la ville pourrait acquérir ?
 - . Le déplacement de l'arrêt de bus de quelques mètres pour éviter d'être juste devant la maison ?
 - . Le contrôle et la rénovation des impétrants s'il le faut avant de fermer ?
 - . Une réflexion sur le bruit des casses vitesse qui seront en amont et en aval de la place ?

En conclusion :

Vous aviez promis plus de communication avec le citoyen, nous sommes ici devant un mauvais timing assez surprenant. Pourquoi ne pas prendre part des erreurs du passé et de parler enfin avec les personnes qui le méritent à savoir, la population ».

Monsieur VIVIER se dit étonné que son point ajouté à l'ordre du jour ait été aussi vite pris en charge par plusieurs personnes du collège. Le 28 mai, les riverains reçoivent un courrier de la firme PETIT annonçant le début des travaux pour le 2 juin. Le 29 mai, le lendemain, arrive dans la boîte aux lettres des riverains une convocation pour une réunion citoyenne le 5 juin.

Le 2 juin, les travaux commencent bien, pas de souci. Le 5 juin, la réunion citoyenne a bien lieu avec quelques questions qui interpellent Monsieur VIVIER, lequel introduit le présent point le 9 juin.

Le 13 juin, magnifique, un article de presse sort par un journaliste qui n'était même pas présent dans lequel tout est bien expliqué par rapport au déroulement de la réunion : bonne ambiance, dialogue constructif, respect des personnes. Le 17 juin, encore mieux, l'abri de bus bouge. On annonce aux citoyens via un porte-à-porte que l'abri de bus a bougé.

Il y a quelques années, ce projet avait été discuté au PCDR, par rapport à la rénovation du centre de Maubray. La commune a repris ce dossier mains propres et en fonds propres pour gérer ça un peu plus vite. Des plans qui ont été proposés au conseil communal sans avoir de réunion citoyenne. Monsieur VIVIER, accompagné par Monsieur VERSCHEURE, avait décidé de proposer à la ville une réunion citoyenne qui a eu lieu au mois de mai 2024. Delà, pas mal de demandes sont venues. On n'a plus rien eu en retour depuis, ni plan, ni autre. Et ici, on revient avec un petit flyer de la société PETIT pour dire que les travaux commencent le 2 juin. Depuis, le Collège a réagi, c'est très bien. Néanmoins, il restait quand même des questions importantes à cette réunion du 5 qui a eu lieu ici. Quelques réponses ont été

données dans la presse. Néanmoins, il y avait quand même d'autres questions comme le nombre de places de parking. Ce week-end, il y avait 33 voitures sur la place. 13 plus 5 plus 2, ça ne fait jamais 33. Deuxièmement, il y avait une question par rapport à un terrain que la ville pourrait éventuellement acquérir, un terrain près du chemin de fer. C'est d'ailleurs là que sont stockés momentanément les débris liés aux travaux prévus dans la phase 1. Troisièmement, il y avait une question par rapport à l'arrêt de bus. Monsieur BOCQUILLON semble avoir trouvé une solution qui paraît plaire à pas mal de gens. Mais ce n'est pas très clair. Dans l'article, on parle de sur la nationale et puis on parle de devant la chapelle. Quatrièmement, il y avait une demande de contrôle par caméras de la rénovation des impétrants puisqu'on va ouvrir les sols, et ainsi voir s'il n'y a pas de réparations à faire. Par ailleurs, les gens n'ont pas eu droit au passage de quelqu'un qui vienne vérifier l'état des maisons avant travaux et après travaux. C'est là qu'on voit si les riverains ont, ou pas, des problèmes liés aux travaux réalisés. C'est une question que les riverains avaient demandée mais la réponse n'était pas dans l'article de presse. Le Président précise que cette réponse avait été donnée en séance par l'entreprise PETIT. Enfin, par rapport aux casse-vitesses qui vont être mis en amont et en aval de la place, Monsieur VIVIER demande si une étude par rapport au bruit a été faite.

Monsieur BOCQUILLON précise, qu'en ce qui concerne l'abribus, on attend toujours la confirmation du SPW. La personne compétente doit donner un avis favorable ou défavorable. Mais on va dire que les feux sont quasiment au vert. Il se trouverait devant la ferme, à quelques mètres plus loin sur la route nationale. Il n'y avait pas intérêt à faire passer un bus articulé sur la place, parce qu'en deux ans, on n'avait plus de place. Et à l'emplacement prévu initialement pour le bus articulé, il y aurait normalement trois à quatre places supplémentaires de parking avec un coussin ralentisseur mais pas un casse-vitesse. Le Président ajoute que l'idée qui a été retenue répond à des préoccupations notamment des citoyens, à savoir une crainte de vibrations pour certaines maisons lors du passage du bus. On a pris en compte effectivement cette donnée-là également. Et donc l'idée, c'est d'éviter d'abîmer la place par un phénomène de ripage des pneus et autres. Et donc effectivement, on a pris en compte la remarque des nombreux citoyens qui étaient présents ce jour-là. On les remercie en tout cas pour leur présence parce que ça a vraiment permis, quelque part, malgré le fait que les plans étaient déjà fixés dans la grande majorité, d'apporter des points d'amélioration. Les citoyens seront ravis de l'apprendre. L'objectif est donc de placer cet abribus le long de la Nationale dans le sens Péruwelz-Antoing. Cela imposant un marquage au sol, il faut l'accord du SPW tout simplement. Toujours est-il que, du coup, par rapport à la problématique de la potentielle place du coussin ralentisseur, on a pu le reculer par rapport au plan initial. Il ne sera plus à proximité des fenêtres des riverains mais plus à proximité de l'entrée de garage. On a également modifié une courbe pour vraiment réussir à rétrécir la voirie et permettre le stationnement en sécurité des véhicules. C'est quand même 4 véhicules de plus au final, plus les 5 hors périmètre. On commence à approcher la petite vingtaine d'emplacements. Le Président rappelle aussi que, le commissaire l'avait dit en séance, certains véhicules dans la trentaine sont souvent garés de manière illégale. La police fait preuve d'une certaine marge de tolérance pour ne pas nuire au commerce. Pour ce qui est de l'état des lieux, l'entreprise PETIT a rappelé en séance que, par rapport à la nature des travaux telle qu'elle est prévue, elle n'est pas tenue techniquement de faire un état des lieux parce qu'on ne travaille pas sur les fondations de voirie. Mais elle s'est engagée en séance à aller faire le tour auprès des riverains qui l'avaient sollicité. Donc ce sera fait. Merci à elle pour cette tolérance. Ces états des lieux seront faits par phase comme pour les travaux.

Monsieur VIVIER signale qu'il est urgent de faire l'état des lieux des habitations de l'avocate et d'un ancien collaborateur de la ville car ils sont impactés maintenant, en phase 1. En tout cas, la partie arrière de leur maison. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise, par rapport aux impétrants, que la Ville avait fait appel à IPALLE et aucun problème n'avait été détecté.

Monsieur VIVIER continue à penser que les 20 places ne seront pas suffisantes. Le Président rappelle qu'en matière de stationnement, il y a aussi l'espace de convivialité qui pourra être utilisé à l'occasion. Si l'un ou l'autre des commerces a des besoins, il suffit de faire une sollicitation d'occupation de l'espace public. Monsieur VIVIER aimerait pouvoir disposer du plan final. Le Président précise qu'il doit d'abord être définitivement validé par les services du SPW. Le Président et Monsieur BOCQUILLON ont également interpellé aujourd'hui les services d'IDETA pour réfléchir au déplacement de la borne électrique qui était normalement prévue au niveau de l'église, et de la rapatrier au cœur du village qui nous paraît être un meilleur emplacement par rapport au public, aux commerces.

A la question de Madame FARINEAU, Monsieur BOCQUILLON précise que les bus resteront sur la Nationale. C'était souhaité pour ne pas abîmer la place et qu'elle reste vraiment sécurisée au maximum. Mais les charrois des agriculteurs, oui.

A la question de Madame LUCAS, le Président précise qu'il se trouvera aux environs du champ à proximité des nouvelles constructions. On espère que le SPW fera le nécessaire pour les problèmes de vitesse. Comme le disait Monsieur BOCQUILLON, le fait de ne pas avoir de poids lourd sur la place, ça permettra de rassurer aussi les citoyens qui étaient inquiets de devoir se réveiller plus tôt. Idem pour l'emplacement de l'abribus. Les modifications apportées devraient solutionner pas mal de problèmes et apporter certains apaisements. A l'intervention de Madame LUCAS, le Président précise que l'arrêt dans le sens Antoing-Péruwelz ne bouge pas. Par contre, les travaux en cours près de la chapelle ne concernent pas le chantier communal et des investigations seront menées sur ce point.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il y a un problème de fond par rapport à cet aménagement. Des travaux qui débutent deux. Une séance d'infos est organisée le cinq. Un plan a été demandé, il n'y en a pas. En tant que conseillers communaux, nous n'avons pas aujourd'hui l'ensemble des infos par rapport à ce projet. Le Président précise qu'il préfère revenir avec un plan définitivement approuvé par le SPW et les TEC plutôt que présenter un plan non validé. On saura une bonne fois pour toute de quoi on parle de manière concrète, tant pour le bus que pour les points qui ont été sollicités dans cette réunion. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute, qu'en tant que conseillers de l'opposition, plusieurs personnes ont été assaillies de coups de fil, de mails. C'est notre rôle, il n'y a aucun souci. Mais tous étaient incapables de répondre à la plupart des demandes parce qu'on en est à la deuxième, troisième version de ce projet. C'est vraiment inconfortable, mais il y a surtout un souci en termes de communication. On apprend plus par la presse aujourd'hui en tant que conseiller communal que les habitants eux-mêmes. Un autre exemple et il faut vraiment revoir la communication au niveau de la commune, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ demande depuis des années autour de la table, qu'on puisse s'inquiéter de la qualité de l'air à Antoing. Un article est paru hier à 14 heures, posté à 14 heures dans l'avenir. Un sujet a été diffusé sur No Télé, c'est très bien, ils jouent leur rôle, posté aujourd'hui à 18h20. Cette étude a été demandée par lui et cela a été avalisé par le conseil

communal, financé par la commune et en tant que conseiller communal, on n'a pas la primeur. Là il ne comprend plus, mais c'est récurrent. On dépose des points à l'ordre du jour et ils se retrouvent traités par la presse avec une position du collège avant qu'on n'ait pu en débattre. Idem pour Saint-Druon il y a une semaine. On peut continuer comme ça, mais en termes de méthodologie, ça ne va pas du tout qu'on soit dans l'opposition comme dans la majorité.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ imagine que tout le monde serait d'accord sur le fait que la primeur doit revenir au conseil communal et qu'il doit en être informé. Il y a une modification de plan, le rôle de conseiller communal ici, c'est de représenter les citoyens comme le collège. Et là, on n'est pas outillés. A part pour ceux qui prennent la parole et qui défendent le point, la position de la commune. Mais c'est une accumulation d'épisodes qui ne lui convient pas du tout et il espère vraiment que ça va changer.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise qu'il sera, dans le sens Péruwelz-Antoing, à proximité du champ où il y a trois nouvelles constructions en cours. C'est le SPW qui va dire où on peut le placer plus ou moins, puisqu'il faut qu'il puisse accueillir les articulés de dix-huit mètres. Donc en face de la ferme de Morlies. Celui qui va vers Péruwelz ne bouge pas. Celui qui était prévu devant le domicile privé est converti en quatre places de parking avec un aménagement qui diminuera la vitesse. Le Collège a aussi été interpellé par des gens, et il a aussi été sur le terrain comme vous. Et effectivement, le collège leur dit ce qui a été réfléchi. Après, il y a tout l'aspect faisabilité, impétrants. Personne ici n'a les capacités techniques, les compétences techniques pour dire comment cela va être exactement. On est tous dans l'expectative. Raison pour laquelle on n'est pas capables de fournir le plan aujourd'hui. Et le Président préfère transmettre un document arrêté sur lequel on aura eu l'aval de tous les services concernés, car la commune n'est pas seule décisionnaire. Le Président rappelle également qu'il y a des réunions de chantier qui permettent d'assurer le suivi des travaux. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il ne faut pas alimenter la presse avec des approbations qui ne sont pas définitives et dont on n'a pas connaissance. Le Président signale que la réunion citoyenne n'était pas encore terminée que des membres du Groupe GO relayaient déjà des informations sur les réseaux sociaux. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que l'instance souveraine, c'est le Conseil communal. C'est le Conseil qui décide les aménagements. Et donc, c'est logique que les informations arrivent d'abord ici. Le Président rappelle que c'est le Collège qui est chargé de l'exécution des marchés publics.

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point :

« Avenir du site de Chaville à Guéronde / ANTOING »

Attendu que :

- Le site de Chaville (14.672 m²) a accueilli jusqu'en juin 2011 des élèves de secondaire de l'enseignement officiel ;
- Il a ensuite été occupé par les élèves et enseignants de l'école communale de Calonne suite à la réfection de leurs bâtiments et ce, jusqu'en 2013 ;

- Fin 2016, le groupe « Mulier-Crochet » faisait l'acquisition du site et obtenait l'autorisation de démolition ;
- On évoquait alors un investissement de 10 à 15 millions d'euros afin d'y créer un centre d'accueil pour personnes souffrant de handicap pouvant accueillir jusqu'à 60 résidents ;
- 50 à 60 emplois devaient être créés ;
- Ce projet n'a jamais vu le jour ;
- Le site de Chaville a été vandalisé, squatté et incendié à de multiples reprises ;
- Aucune mesure de démantèlement ni de désamiantage n'a été réalisée jusqu'ici ;
- Le site est actuellement en vente pour la somme de 425.000 euros.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Pour quelles raisons le projet du groupe « Mulier-Crochet » n'a pu être mené à son terme ?
- Qui est propriétaire du site actuellement ?
- Quel est l'avenir de ce site ? Quand sera-t-il enfin dépollué ? »

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ souhaitait, ainsi que le groupe GO, qu'on puisse revenir sur la situation d'un site privé qui appartenait à l'Etat. La Commune n'est pas concernée au premier chef. Pour rappel, le site de Chaville, c'est 14.000 m². On connaît tous le site, étant donné qu'il a accueilli des élèves jusqu'en 2011 de l'enseignement officiel. Et ensuite, on a nous-mêmes, en tant que PO communal, occupé le site pendant 2 ou 3 ans, pour l'école de Calonne. On l'a utilisé jusqu'en 2013. Et depuis lors, le bâtiment est à l'abandon. Fin 2016, le groupe Mulliez-Crochet a fait l'acquisition du site et obtenu l'autorisation de démolition. On évoquait alors, à l'époque, un investissement de 10 à 15 millions d'euros pour créer un centre d'accueil pour personnes souffrant d'un handicap et pouvant accueillir jusqu'à 60 résidents. 50 à 60 emplois devaient être créés, on est bien au-delà des 15 à 20 emplois à l'hectare. Ce projet n'a jamais vu le jour à l'époque. Le site de Chaville, depuis lors, a été, à de multiples reprises vandalisé, squatté, incendié. Aucune mesure n'a été prise par le propriétaire depuis en termes de démantèlement ou de désamiantage, ce qui est relativement inquiétant. L'amiante, pour rappel, n'est pas dangereuse, sauf lorsqu'il y a effritement, lorsqu'elle se désagrège, et ici, on peut craindre fortement que ce soit le cas. Le terrain aux alentours doit être bourré d'amiante. Le site est actuellement en vente sur Immoweb pour un montant de 425.000 €. L'urbanisation aujourd'hui est un sujet sensible. On vise partout en région wallonne à rentabiliser les espaces inoccupés, les friches industrielles, plus que jamais. Pour quelles raisons ce projet a capoté à l'époque ? Qui est le propriétaire du site actuellement ? Et quel est l'avenir de ce site ? Et quand sera-t-il enfin dépollué ? La commune est concernée par ce site, qu'on le veuille ou non, pour les raisons invoquées précédemment. Le président précise, qu'effectivement, le terrain devait accueillir un centre pour personnes handicapées, mais suite au décès du propriétaire du terrain, donc de la personne qui avait fait l'acquisition, le projet a été abandonné par ses ayants droits, qui sont désormais les propriétaires et qui ont décidé de mettre le site en vente, tout simplement. Il est impossible de prédire quand la vente aura lieu. Ce site avait déjà été mis en vente il y a un peu plus d'un an, sur d'autres sites un

peu plus spécialisés. C'est également difficile de prédire quand il pourra être dépollué. Au niveau du plan de secteur, cette zone est en zone turquoise, donc en zone d'équipement communautaire, et donc qu'elle ne pourra pas accueillir n'importe quel type d'infrastructure, sauf dérogation au plan de secteur sollicité au moment où on dépose le permis. En zone turquoise, soit en zone d'équipements communautaires, on peut y trouver des équipements sportifs, culturels, enseignements, santé (donc écoles, crèches, hôpitaux, cliniques, centres d'accueil). Les personnes qui vont faire l'acquisition ont certainement accès aux dossiers, dont le plan de secteur. Au niveau des études notariales, quand il y a une consultation, on leur dira qu'on ne pourra pas y faire n'importe quoi, et pas de logement en l'occurrence, par exemple.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ craint que, depuis 2016, la situation du quartier a fortement évolué. La pression des carrières se fait ressentir avec la construction du talus. On peut douter de trouver acquéreurs et surtout investisseurs pour occuper cette zone, surtout au vu des contraintes citées ici. Deuxièmement, là où la commune a une carte à jouer, en tant qu'autorité publique, c'est viser à ce que le site soit assaini au plus vite, qu'on puisse démanteler au moins le bâtiment et éviter cette propagation de l'amiante. Il s'agit vraiment d'un problème de salubrité publique. Il y a encore des habitants à proximité et l'amiante est fortement volatile.

15. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Motion relative à la menace de suppression d'arrêts SNCB.

Province de HAINAUT ----- ARRONDISSEMENT de TOURNAI ----- VILLE D'ANTOING	« Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit : SEANCE du 19 juin 2025 ----- PRESENTS: Dudant Gauthier, Président; MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel, COURTOIS Grégory, échevins ; VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, MAHIEU Michel, VERSCHEURE Fabien, FARINEAU Emilie, HELLIN Éloïse, MARTIN Pascale, LUCAS Christine, OLIVIER Marjorie, CEUNINCK Vincent, DEGREMONT Alexis, BONNET Steven, conseillers ; DETOURNAY Pascal, directeur général. -----
--	--

Objet : motion relative à la menace de suppression d'arrêts SNCB

Considérant :

- La nécessité de proposer aux habitantes et habitants de notre commune et de la région des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle ;
- Que le réseau ferroviaire est structurant en termes de transfert modal ;
- L'urgence de réduire notre dépendance aux énergies fossiles ;

- Les engagements internationaux pris par la Belgique en matière de transition climatique ;
- Le coût collectif considérable des embouteillages dans notre pays ;
- L'accord de Gouvernement fédéral conclu le 31 janvier 2025 qui prévoit la possibilité de « limiter le nombre d'arrêts de trains dans les gares à faible demande » sans que la signification de cette dernière notion soit précisée ;
- La proposition du comité de direction de la SNCB de supprimer des points d'arrêt en mars 2023 a été refusée à l'époque par une majorité du CA de la SNCB;
- Que ladite proposition a été rejetée par le ministre de la Mobilité de l'époque ;
- A ce jour, l'intention de la SNCB est de supprimer 22 points d'arrêt dont 4 en Flandre et 18 en Wallonie. Neuf sont situés en province de Hainaut dont 2 en Wallonie Picarde (Callenelle et Harchies) ;
- Que l'arrêt de Maubray n'est pas repris dans cette liste mais qu'il pourrait subir le même sort dans le futur ;
- Qu'il convient de marquer notre solidarité notamment avec les habitants de la province de Hainaut et plus particulièrement des communes voisines de Péruwelz et Bernissart ;
- Que dans notre région, différents publics (jeunes qui vont étudier, personnes qui n'ont pas de voitures, personnes attentives à l'environnement, seniors qui sont attirés par la sécurité de ce moyen de transport et par son prix,...), prennent le train et qu'au lieu de les dissuader avec une réduction de l'offre ou une suppression d'arrêts, il faut augmenter l'attractivité du train et en faciliter le choix ;
- Que les arrêts de Callenelle et d'Harchies sont en liaison directe avec Tournai, Saint-Ghislain et Mons (ligne 78) et permettent des connexions vers des villes telles que Bruxelles (via les lignes 94 et 96)

Sur proposition du Groupe Ouverture,

Demande instamment au ministre fédéral de la Mobilité et aux membres du conseil d'administration de la SNCB de refuser la fermeture de ces points d'arrêt.

Sur proposition du conseil communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE : A x voix pour ; x voix contre

Charge le collège communal de communiquer cette motion pour réponse, suivi ou relais dans les plus brefs délais :

- Au ministre en charge de la Mobilité, Jean-Luc Crucke,
- Aux membres du Conseil d'Administration de la SNCB,
- Au ministre wallon en charge de la Mobilité,
- A la Direction de la SNCB et à la Direction d'Infrabel,
- Aux députés fédéraux et régionaux issus de la province du Hainaut ».

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise avoir transmis le point aux deux chefs de groupe Steven et Marjorie. L'idée est de se prononcer aujourd'hui, de manière formelle, quant au maintien de l'arrêt SNCB de Maubray. Il n'est pas concerné directement par une fermeture, contrairement aux arrêts suivants que sont Callenelle et Harchies. La volonté de la SNCB depuis des années est de supprimer 22 points d'arrêt dont 18 en Wallonie. Et sur les 18 en Wallonie, c'est 9 en Province de Hainaut, dont ceux de Callenelle et Harchies. Maubray, c'est la suite logique. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ avait déjà crié au secours lorsqu'on a fermé les guichets physiques avec du personnel il y a des années, lorsqu'on fermait ces guichets ailleurs et puis le tour d'Antoing est arrivé et, en finalité, il a fermé. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ souhaite qu'on puisse adopter ce texte, qui vise simplement à attirer l'attention des autorités de la SNCB et du Ministre CRUCKE, en charge de la mobilité, pour que l'on maintienne cet arrêt. C'est également une manière de montrer notre solidarité envers les communes de Péruwelz et de Bernissart, et la population qui utilisent le train et notamment ces arrêts SNCB. Aucune remarque n'ayant été faite par les 2 chefs de groupe, on peut imaginer qu'e le texte fait l'unanimité. Le Président répond par l'affirmative d'autant plus que lors d'une réunion de travail, il avait justement évoqué comme argument l'intermodalité qui est extrêmement importante. De même que l'emplacement stratégique de l'arrêt du TEC au moment de la réunion. C'est quand même 60 à 70 navetteurs en tout à Maubray, c'est quand même important à l'échelle du village. Effectivement, il est primordial qu'on puisse marquer le fait qu'on a la situation bien à l'œil, et qu'on souhaite attirer l'attention sur l'importance de maintenir cet arrêt, notamment en matière d'intermodalité. Des enquêtes réalisées par des collectifs auprès des jeunes de Bernissart, de Péruwelz et d'autres endroits, montraient qu'ils avaient de plus en plus de mal à rejoindre leurs activités sportives, scolaires et autres. Il est de bon ton qu'on puisse prendre une position dans ce sens-là.

A l'unanimité, le Conseil approuve le texte proposé.

16. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Etat de la voirie rue de Fontenoy à Antoing.

« Etat de la voirie rue de Fontenoy à Antoing »

- La rue de Fontenoy est une voirie importante de notre ville. Elle a été repensée comme axe de désengorgement de la Grand rue (dans le prolongement de l'Avenue du Stade). Elle dessert le haut de la ville où se trouvent plusieurs commerces et permet de rejoindre notamment la Rue Neuve, porte de sortie vers la zone sud ;
- Le revêtement est composé d'asphalte. Il fortement dégradée notamment dans sa portion comprise entre le numéro 5 et le numéro 31 soit 115 mètres de voirie;
- Ce revêtement a déjà fait l'objet de plusieurs réparations d'urgence par le passé ;
- La voirie présente de graves dégradations tant dans sa partie centrale que sur les zones jouxtant les trottoirs ;
- La couche inférieure composée des anciens pavés est visible par endroit ;
- Nombre d'utilisateurs de deux roues et automobilistes se plaignent de la situation ;

- Cela rend la pratique de cette voirie très dangereuse pour tous les usagers ;

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- La rue de Fontenoy peut-elle être considérée comme prioritaire dans le programme de rénovation des voiries de l'entité ?
- Quand pourra-t-elle faire l'objet d'une réfection ?
- Dans l'attente, des travaux d'urgence peuvent-ils être réalisés ? ».

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rappelle qu'il y a quelques mois, le Groupe GO avait proposé qu'on puisse prendre le temps de réfléchir à un plan de rénovation des voiries, qu'on puisse lister les priorités des voiries à rénover au niveau de la commune, et qu'on puisse ensuite, en fonction des financements disponibles, des appels à projets, entamer ce plan. On a été nombreux, le collège également paraît-il, à avoir été interpellés par rapport à la situation de la rue de Fontenoy, qui est une des plus critiques au niveau de la commune. Pourquoi prioriser ce chantier ? Parce que c'est un axe des plus importants de la commune aujourd'hui. La Grand-Rue était conçue comme une zone, non pas à éviter, mais le trafic venant de Bruyelle-Calonne, avec l'aménagement de la Place du Préau, est invité à l'éviter et traverser la ville par l'Avenue du Stade et ensuite la rue de Fontenoy. Pour rappel, le haut de la rue de Fontenoy comprend plusieurs commerces. Il y a un trafic important, un trafic de camions dû à la présence d'une PME qui utilise nombre de véhicules de ce type. C'est une rue asphaltée fortement dégradée, notamment entre la portion comprise entre le numéro 5, les anciens hangars et dépôts de grains Dewaele, et le 31, plus ou moins en face de la frieterie le délice. Soit 115 mètres de voirie dégradés. Jusqu'ici, c'est la MOC qui a essayé de réparer au mieux, mais ces réparations ne sont plus suffisantes aujourd'hui. On a non seulement des dégradations importantes, mais aussi dans les accotements, ce qui rend la circulation des vélos, trottinettes et autres cycles très dangereuse. On est obligé de se déporter à plusieurs endroits, mais également les véhicules. Les questions sont très simples. Est-ce que l'on peut, en tant que conseil communal, tous considérer qu'elle doit être prioritaire dans le plan de programmation de rénovation de Voirie ? Si c'est le cas, quand pourra-t-elle faire l'objet d'une réfection ? Et dans l'attente, est-ce que des travaux urgents peuvent être réalisés ?

Monsieur BOCQUILLON confirme bien que le tronçon de la rue de Fontenoy, situé entre la rue Philippart et la rue Neuve, est fortement dégradé. La réfection de ce tronçon devrait être une priorité du futur plan d'investissement communal, au même titre que la rue Philippart, voire la rue Neuve. Néanmoins, plusieurs éléments pourraient être bloquants. La Région wallonne travaille sur une refonte complète du système de plan d'investissement communal. Par conséquent, bien que ce soit peu probable, il est possible que ce dossier ne soit pas éligible. En tout état de cause, la prise en charge de ces travaux sur fonds propres serait un coup dur pour les finances communales. D'après le site cartographique d'IPALLE, on ne dispose pas d'inspection endoscopique du collecteur d'égouttage du tronçon concerné. Il est possible que des travaux de réfection d'égouttage soient à prévoir, auquel cas l'avis de la SPGE devra être sollicité. On ne peut pas exclure un avis négatif de leur part. La réfection de la rue Philippart a déjà été refusée à deux reprises par la SPGE. Quand pourra-t-elle faire l'objet d'une réflexion ? La Région wallonne travaille sur le plan de refonte du PIC. Le nouveau système de financement entrera seulement en vigueur courant 2026. A défaut d'informations sur la procédure à respecter, il est difficile de s'engager sur un planning. Quoi

qu'il en soit, il est peu probable que des travaux d'ampleur puissent être exécutés avant 2028. D'expérience, il faut compter au minimum deux ans pour qu'un dossier subventionné entre en exécution. En général, ce type de projet nécessite une étude préalable des priorités communales comprenant notamment les inspections endoscopiques de l'égouttage et l'analyse des éventuels travaux d'égouttage à prévoir. Ensuite, une validation du conseil communal de la programmation proposée, la désignation d'un auteur de projet, la désignation d'un coordinateur de sécurité, l'élaboration de l'avant-projet, l'organisation d'une réunion plénière impétrants, l'élaboration du dossier projet, du cahier des charges et la validation de celui-ci par le conseil communal, le respect de la procédure d'octroi de la subvention éventuelle (étape de validation), la mise en concurrence du marché des travaux, l'analyse des offres reçues, l'attribution, l'accord de la tutelle sur le dossier d'attribution et enfin la notification du marché.

Dans l'attente, des travaux d'urgence peuvent être réalisés par notre main-d'œuvre communale. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ en conclut que tout le monde est d'accord sur l'urgence. A sa question sur les coûts pour la réfection de l'hydrocarboné sur 115 mètres de long, Monsieur DEGREMONT précise qu'il faut déjà, dans un premier temps, faire des études pour voir l'état de la fondation et de la sous-fondation, parce que là, on a des pavés en dessous. Donc si on fait une réparation ponctuelle de ce genre, dans quelques mois ou un an maximum, ça va revenir dans le même état. Et on aura mis de l'argent public de nos citoyens pour faire en fait des rustines, ce qui ne servirait strictement, en gros, à rien, parce qu'on pourrait toujours et toujours la refaire. Monsieur BOCQUILLON pense qu'on pourrait peut-être la gravillonner c'est-à-dire enlever les couches et mettre des gravillons mais le problème avec ces derniers, ce sont les projections. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, Monsieur BOCQUILLON confirme que la MOC continuera à faire le nécessaire pour réparer au mieux cette voirie et que la réfection complète n'est pas envisageable avant 3 ans minimum. Le Président ajoute que la rue Neuve est aussi une priorité tout comme, au niveau des villages, la Place Emile Vandervelde à Fontenoy. En l'absence d'un plan d'investissement communal et des conditions qui seront fixées par le nouveau gouvernement en matière d'attribution, c'est compliqué de se placer pour le moment. Mais remettre une couche et, à un moment donné, devoir travailler ensuite sur les évacuations d'eau parce qu'on se rend compte qu'il y a des problèmes, cela voudra dire qu'on aura dépensé l'argent du contribuable pour rien. On est quand même ici sur des montants qui seront de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Monsieur BONNET précise qu'on est sur un axe assez fréquenté aussi par la mobilité douce. Les personnes qui habitent dans la cité du haut, c'est 110 logements. Les jeunes qui descendent vers le foot sont sur le trottoir. Les gens qui vont de la gare vers la cité sont aussi sur le trottoir. On voit parfois les voitures monter sur le trottoir pour éviter les trous, c'est hyper dangereux. En attendant la réparation, on devrait peut-être mettre un panneau signalant que la route est dégradée, voir si on ne pourrait pas réduire la vitesse peut-être pour éviter que les voitures roulent à 40 km heure sur le trottoir. Et peut-être sécuriser aussi ce trottoir avec un bac à fleurs ou un autre élément physique parce qu'avec des trottoirs à bordures inclinées, les voitures montent dessus sans ralentir. Le Président pense qu'effectivement, les fameux bacs à fleurs sont parfois des sacrés obstacles mais attire l'attention sur le fait qu'on doit toujours garantir un minimum de largeur pour l'accès aux PMR, poussettes et autres. A la question de Madame LUCAS concernant la sécurisation de la traversée de la rue de Fontenoy, le Président prendra ses renseignements. A l'intervention de Madame LUCAS concernant les travaux effectués par les impétrants en trottoir, le Président confirme qu'un état des lieux avant et après travaux est effectué. Cela sera signalé à l'agent en charge du contrôle.

17. Procès-verbal

Madame FARINEAU précise qu'il est bien écrit dans le procès-verbal, sauf erreur, que « ce point vise le retrait de la candidature d'Emilie Farineau pour le groupe MR ». Donc, elle n'a pas été dénoncée, comme cela a pu être dit en début de séance. Madame FARINEAU aimerait que le Président arrête de colporter des mensonges à son sujet. Dans l'espace privé, c'est une chose, mais en séance publique du Conseil Communal, c'en est une autre. Si cela se reproduit, elle interpellera le Ministre des Pouvoirs Locaux. Monsieur DEGREMONT estime que Madame FARINEAU s'est dénoncée dès le début. On titille pour un truc qui ne sert strictement rien. Il y a une entente cordiale entre tous au sein de ce Conseil et on arrive avec un point de titillement qui est complètement caduque. A un moment, il faut rester courtois entre tous.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du 22 mai 2025

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

18. Questions orales

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que les services de secours de Wapi ont dû intervenir au moins à deux reprises durant la dernière quinzaine sur les territoires de la commune à la demande de riverains qui étaient confrontés, dans leurs propriétés, des serpents. Il s'agissait de couleuvres à collier, une espèce indigène. Ces serpents affectionnent tout particulièrement les zones humides ainsi que les anciennes carrières. Ce qui fait qu'on a vraiment une présence importante de ce serpent à Antoing et à Tournai, évidemment. Il s'agit d'un serpent non venimeux, inoffensif pour l'homme. Il peut, par contre, être relativement impressionnant au niveau de sa taille qui peut aller jusqu'à 1,20 m. Cette espèce est bien évidemment protégée en Belgique. Il est interdit de la tuer, de la capturer ou de la déranger dans son environnement. Elle a tendance à se déplacer davantage en cas de forte chaleur, ce qui est d'actualité. Antoing, carrière, chaleur, le phénomène ne fera que s'accroître. Au vu de ce qui précède, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ souhaiterait que l'administration communale puisse mener très rapidement une campagne de prévention par le biais du bulletin communal pour le prochain en septembre mais surtout par le biais des réseaux sociaux afin d'informer au mieux nos concitoyens sur l'aspect inoffensif de l'espèce et sur la nécessité de la préserver. Est-ce que les intentions du Collège en la matière rejoignent ces préoccupations ? Madame HIROUX signale avoir pris contact avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut à ce sujet. Ils vont rédiger une note et informer le grand public sur cette belle espèce qui est évidemment inoffensive. Elle sera publiée sur le site de la ville d'Antoing, sur le Facebook et un article paraîtra dans le bulletin communal. Le Collège a aussi décidé que, pour toucher le public n'ayant pas d'accès à Internet, d'avoir quelques documents explicatifs disponibles ici à l'accueil de l'administration communale. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que c'est pour la préservation de l'espèce et que cela évite aussi aux services de secours de se déplacer inutilement. Une fois qu'on a le serpent, il faut éventuellement l'amener dans un zoo ou autre. Juste une suggestion, tout le monde ne vient pas régulièrement à l'administration communale et si on peut diffuser le document auprès des commerçants de l'entité ou encore auprès des clubs sportifs comme proposé par Monsieur VIVIER, ce serait bien. Madame HIROUX précise que ce sera fait.

Monsieur BONNET précise que, puisque la saison d'entretien et de gestion des espaces verts a commencé, l'échevin en charge de la matière, peut-il communiquer au conseil communal le plan d'action du nouveau collège ? L'échevin peut-il apporter les précisions suivantes dans sa réponse : les routes dont la gestion appartient au SPW sont parfois entretenues par la main-d'œuvre communale. Sous quelles conditions et à quel moment la main-d'œuvre intervient-elle ? Certains citoyens ont reçu des courriers de menaces d'amende s'ils n'entretenaient pas leur trottoir. Comment le territoire est-il géré en matière de rappel de la réglementation ? Monsieur BONNET précise avoir eu ses réponses quant au nombre d'équivalents temps plein et la liste des espaces verts gérés par la commune. Monsieur BOCQUILLON précise que, pour les routes appartenant au SPW, il a interpellé le responsable à plusieurs reprises. Voici la réponse reçue : *« Si la question ne porte que sur l'entretien et la gestion des espaces verts, un marché est en cours d'écriture de notre côté. La procédure du précédent dossier lancée par l'ancienne responsable du district a été interrompue par ma direction et je ne sais toujours pas la raison. Dans ce type de marché, nous avons la possibilité de mener des actions suivantes pour autant que le budget alloué le permet : tonte, fauchage, taille, débroussaillage, mise à blanc, élagage, aimondage, abattage, essouchement, échardonnage, traitement des plantes invasives. Dans l'attente de disposer de ce marché, nous pallions en interne, tant bien que mal, avec les matériels et le personnel dont nous disposons, c'est-à-dire 8 ouvriers, pour un réseau qui s'étend de Blaton à Comines. Certaines communes ont gentiment, dont la vôtre, pris le relais pour nous aider durant des périodes particulières. Des voiries régionales sur l'entité de Mouscron sont par exemple fauchées par les services communaux et de votre côté également, en intervenant sur la nationale 503 il y a quelques mois »*. Monsieur BOCQUILLON ajoute que les services techniques continuent à intervenir, seulement sur les zones où la sécurité est en danger. Le Président ajoute que, sur base d'un rapport de police détaillé et circonstancié, qui nous signale qu'à un moment donné, il y a un risque, il a la possibilité, en tant que bourgmestre, de faire fermer la voirie. Forcément fermer la N503 entraînerait un sacré problème d'accès au niveau du village. Certains élus libéraux dans d'autres hémisphères nous encouragent parfois à réfléchir, à proposer que ce soit la ville qui le fasse de manière régulière. Monsieur BONNET précise qu'on a 29 agents APE pour entretenir la ville d'Antoing, avec tous ses villages et trois articles 60. Pour les 8 agents de la Région wallonne, c'est mission impossible. Antoing mérite quand même de beaux espaces. Un citoyen a contacté aussi Monsieur BONNET pour intervenir sur la Nationale 502 qui relie Antoing à Calonne suite à la présence de nombreux chardons et de mauvaises herbes, ce qui n'est pas très agréable pour les usagers et cela ne va pas aller en s'améliorant. Des marchés publics qui sont bloqués, huit agents pour faire de Blaton à Comines. A un moment donné, on devrait structurellement se dire que l'on prend en charge ces entretiens, par exemple deux fois par an, pour la beauté de notre ville. Cependant, évidemment, ça doit être fait en concertation avec la main d'œuvre communale, avec les moyens techniques qu'ils ont et évidemment le budget. On vient de passer la modification budgétaire une et ce ne sera donc pas pour cet été mais c'est une réflexion à avoir pour la beauté de notre ville. Le Président rappelle que, si le citoyen fait appel au 1718 de la région wallonne, une note par les services qui doivent assurer un suivi. On peut interpellier et on le fait régulièrement par l'intermédiaire de notre échevin des travaux, mais les citoyens peuvent le faire aussi. Il faut utiliser toutes les voies de recours possibles pour essayer de faire plancher la balance. On sait que ce n'est pas toujours évident. La réflexion qu'on a, et on est en train de la partager avec le Bourgmestre péruwelzien, c'est de se dire qu'à un moment donné, effectivement, la situation ne va pas aller en s'améliorant et qu'on interviendrait sur les voies du SPW avec refacturation parce que ce n'est quand même pas normal. La ville d'Antoing utilise du matériel, du personnel, sur du territoire qui n'est pas le sien. Mais on se doit de garantir aussi la sécurité des citoyens, au-delà de l'aspect esthétique. On réfléchit doucement avec certains bourgmestres des communes voisines, à se dire que si on intervient, à un moment donné, on refacture, parce que ce n'est pas aux citoyens antoiniens à supporter ces coûts. Les taxes sont suffisamment élevées en Belgique de manière

générale que pour pouvoir avoir un service de qualité. On paye toutes et tous, ici, citoyens élus ou autres, nos redevances, et c'est quand même, à la base, quelque chose qui doit servir à la réfection et à l'entretien de certaines voiries. Pour faire l'entretien de la nationale 503, le SPW est équipé de voitures tampons, de camions tampons qui permettent de protéger ses ouvriers. On a aussi de quoi faire intervenir la MOC de manière sécurisée, mais pas sur des voiries à 90 km heure voire plus. Pour savoir le faire, il faut des encadrements spécialisés, du personnel et des véhicules en plus, et qu'on ne met pas aux services des citoyens. Monsieur BONNET propose que cette refacturation soit prévue lors de la prochaine modification budgétaire et il soutiendra le Collège dans cette démarche.

Monsieur VIVIER désire faire le point sur le parking près de Notre-Dame Aux Neiges à Péronnes. C'est un dossier qui date depuis quelques années maintenant. L'année dernière, le conseil a approuvé l'acquisition du terrain et de faire un échange avec l'Escale-bar pour avoir une partie de terrain devant la chapelle et une partie de terrain à l'Escale-bar. Les agriculteurs avaient demandé, à l'époque, de garder l'espace pour leurs récoltes jusqu'à la fin de saison ce que le Collège a accepté tout à fait logiquement. Le BMX tourne pas mal et la saison touristique est aussi dans les starting-blocks surtout avec la météo actuelle. Les riverains s'agacent parce que les gens se garent n'importe comment, n'importe où. La sécurité n'est plus du tout à la hauteur de l'espérance du Masterplan du Grand Large. La semaine dernière, quelqu'un est venu faucher ce terrain mais pourquoi ? Il y a des gros événements qui arrivent autour du Grand Large, à savoir la brocante du Petit Large, la fête de l'eau avec Escaut-Lys qui se fait aussi sur le Petit Large, l'arrivée du TRW juste devant le pont de l'écluse numéro 2. Toute cette zone-là va être impactée par le parking et par les touristes et les promeneurs. On annonce plusieurs milliers de personnes, donc il y aura du monde sur le site. Si on ne commence pas les travaux, pourquoi ne pas profiter de ce terrain pour l'aménager en parking ? Pour ces trois gros événements, si on n'a pas ce terrain en parking qui pourrait mis à disposition de la population, il y aura de vrais problèmes de sécurité. Le Président précise que l'auteur de projet nous a informé de la nécessité de disposer d'un levé topographique complet du terrain, et du tronçon qui le jouxte parce que cela ne fait pas partie de sa mission. La demande est déjà partie. Par la suite, le Conseil aura encore à valider un cahier spécial des charges et plein d'autres étapes pour cet investissement qui pèse au bas mot 600.000 €. Tenant compte de ces informations, il ne faut pas espérer une attribution de marché des travaux en 2025. L'avant-projet pourrait être réalisé rapidement, tout comme le dossier de demande de permis, mais il faut ensuite compter 130 jours pour l'obtention du permis d'urbanisme avant de lancer l'étude du dossier projet. A noter que l'exécution de ce projet se fait indépendamment de celui qui est prévu à la rue du Large. L'utiliser en l'état pour faire un parking, si on peut le faire, on le fera en bonne intelligence. Certains événements utilisent des parkings de type agricoles, comme le So W'happy ou Obigies, en installant des plaques métalliques pour permettre l'accès et ne pas non plus défoncer complètement les champs. Sur avis des services de polices dans le cadre du Planu, on le fera en bonne intelligence. Monsieur VIVIER précise qu'il faudra tenir compte de la présence de nombreux enfants et touristes dans le cadre du Planu.

Madame HIROUX invite les membres du Conseil à participer à l'inauguration du parc récréatif canin le lundi 30 juin à 18 heures.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 05.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT